

OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND

Un fonds à impact Article 9 SFDR

Rapport d'allocation et d'impact - 31/12/2025



OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND, Fonds Commun de Placement de droit français (ci-après, le « FCP » ou le « Fonds ») est agréé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF). La société de gestion du fonds est Natixis Investment Managers International. Ostrum AM est gestionnaire financier du fonds par délégation. Les références à un classement, prix, label et / ou notation ne préjugent pas des résultats futurs. Plus d'information sur www.llelabelisr.fr et sur www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin.

Toutes les données présentées dans le rapport sont au 31/12/2025 sauf mention contraire.



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LES OBJECTIFS DU FONDS OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND	4
LES CHIFFRES CLÉS DU FONDS	7
OSTRUM AM, UN ACTEUR ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA FINANCE RESPONSABLE	10
LES OBLIGATIONS DURABLES, DÉFINITION ET MARCHÉ	19
UN FONDS CIBLANT UNE THÉMATIQUE DE CONVICTION - LA TRANSITION JUSTE - AVEC DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET TERRITORIAUX	23
ALLOCATION ET IMPACT	30
ÉTUDES DE CAS	41
MÉTHODOLOGIES	46
ABÉCÉDAIRE	50
MENTIONS LÉGALES	51

Introduction

Face à des défis climatiques, sociaux et économiques sans précédent en 2025, la transformation de notre monde dépend de notre capacité à intégrer des solutions financières innovantes et responsables. D'une réglementation qui évolue à l'existence d'obligations à visée responsable, des catastrophes climatiques aux réformes sectorielles, la finance durable se positionne comme une pierre angulaire du changement.

Les catastrophes climatiques récentes illustrent le coût croissant de l'inaction. Depuis le début du siècle, les désastres liés au climat ont infligé plus de 18 500 milliards de dollars de dommages dans le monde, affectant les infrastructures, la santé, l'approvisionnement énergétique et les systèmes d'assurance. Ces événements entraînent un transfert de richesse, fragilisant des secteurs comme l'agriculture ou la construction, tout en faisant émerger des solutions portées par les acteurs de l'assurance et de la transition énergétique. Au-delà des pertes économiques, ces catastrophes touchent en premier lieu les populations les plus vulnérables, accentuant les inégalités sociales et soulignant la nécessité d'une transition juste, intégrant protection sociale, accès aux services essentiels et résilience des territoires. In fine, ce sont les consommateurs qui supportent ces coûts via une hausse généralisée des prix. Dans ce contexte, les obligations durables apparaissent comme un outil clé pour financer la réparation des dégâts et l'adaptation des économies.

Parmi elles, les Climate Transition Bonds jouent un rôle spécifique. Contrairement aux obligations vertes, qui financent des activités déjà vertueuses, ces instruments visent les secteurs difficiles à décarboner (énergie, acier, ciment, transport, chimie) en accompagnant leur transition vers des modèles bas carbone crédibles. Encadrées par les principes de l'International Capital Market Association (ICMA), ces obligations reposent sur une stratégie de transition claire, une transparence totale sur l'usage des fonds et un reporting régulier. Elles sont particulièrement pertinentes pour les marchés émergents, notamment en Asie, où les besoins de financement de la transition sont considérables.

Les obligations sociales constituent un autre pilier de la finance durable. Elles financent des projets à fort impact sociétal, tels que le logement abordable, la santé ou la mobilité. Leur essor, amorcé lors de la crise du Covid-19,

démontre leur capacité à produire des résultats tangibles. Les émissions d'obligations sociales sont passées de 9 Md€ d'émissions en 2019 à 89 Md€ en 2020 et à 45 Md€ en 2025.

La finance durable doit, comme tout secteur, suivre des règles, et certaines de ces règles sont amenées à changer. Ce nouvel environnement réglementaire pourrait redéfinir le paysage de l'investissement durable. Ce sont des évolutions utiles, car la finance durable offre des leviers puissants pour adresser les défis mondiaux tout en favorisant une économie plus résiliente et équitable. Qu'il s'agisse de la mise en place de régulations constructives, d'outils financiers adaptés ou de réformes industrielles nécessaires, chaque initiative doit participer à construire un avenir durable.

Gaëlle Malléjac

DIRECTRICE DES GESTIONS





● LES OBJECTIFS DU FONDS OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND*

*Les caractéristiques décrites dans cette partie se réfèrent à la documentation réglementaire en vigueur, consultable à l'adresse suivante : https://www.im.natixis.com/intl/intl-fund-documents?country=france&mgmt_co=Natixis%20IM%20International

Le fonds OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND a pour ambition d'accompagner la transition écologique, afin de participer à l'effort collectif de lutte contre le réchauffement climatique dans le cadre d'une Transition Juste. Ostrum Asset Management (Ostrum AM) définit la Transition Juste comme suit :

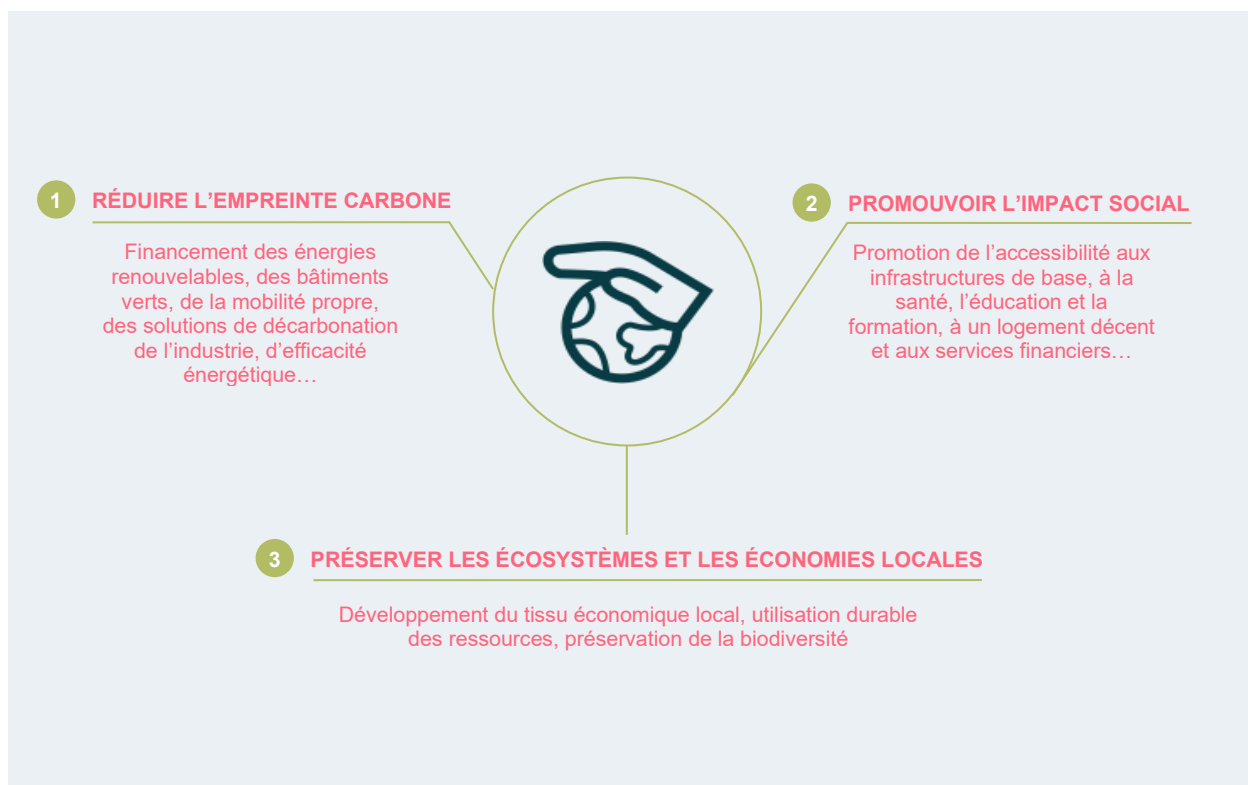
La Transition Juste est une transition vers un monde bas-carbone, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, tout en étant inclusive d'un point de vue social et des territoires.

Pour ce faire, le fonds s'est fixé plusieurs objectifs :

1

Un investissement à hauteur de 90 % minimum de l'actif net du fonds en investissement durable au sens de la réglementation SFDR (fonds article 9), c'est-à-dire dans des obligations durables qui contribuent à des objectifs environnementaux (75 % minimum de l'actif net) et sociaux (5 % minimum de l'actif net).

Notre équipe de gestion s'appuie sur des politiques ESG exigeantes (politiques sectorielles et d'exclusion, politiques de gestion des controverses), une recherche fondamentale approfondie, une équipe de 22 analystes crédit et durabilité, ainsi que sur une méthodologie propriétaire (Note Obligation Durable, Indicateur Transition Juste) pour sélectionner les instruments les plus contributifs à la Transition Juste en ciblant 3 objectifs.



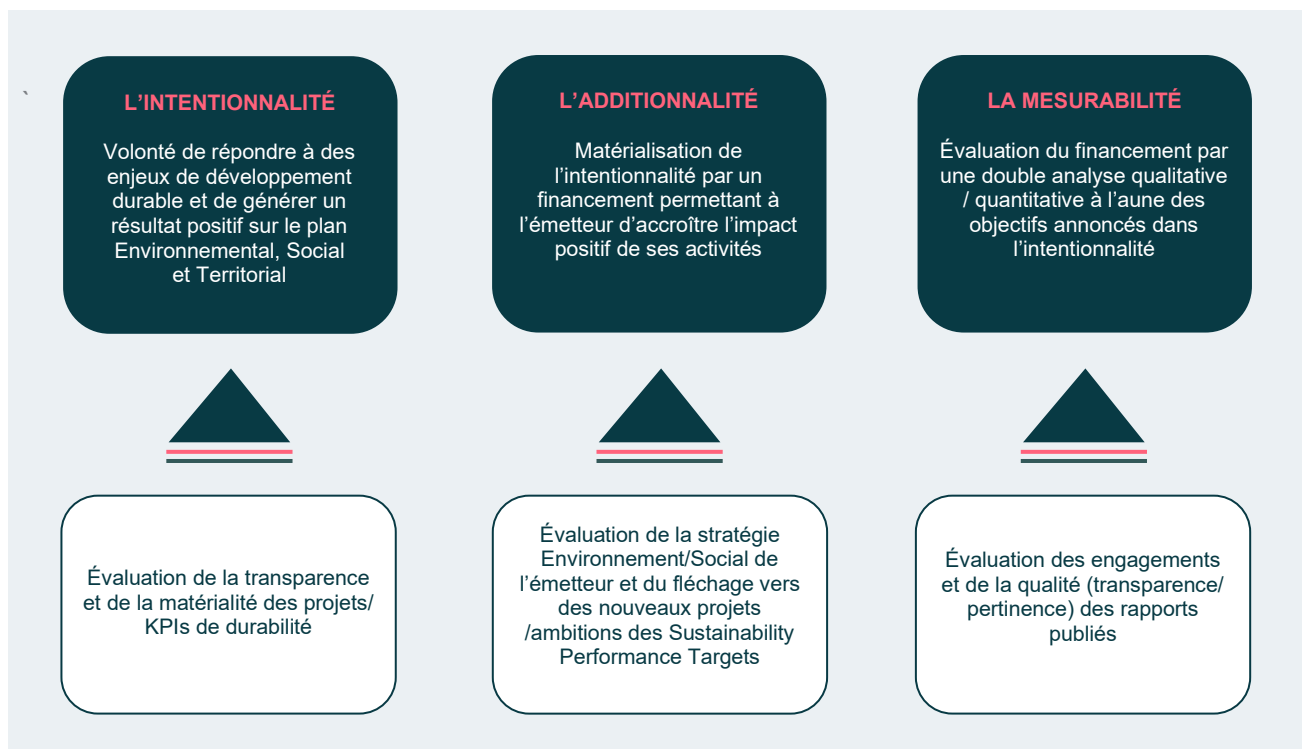
Le fonds article 9 SFDR a un objectif d'investissement durable. L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.

2

Un alignement sur les 3 principes qui caractérisent la finance à impact

Selon l'Institut de la Finance Durable (IFD) : « *La finance à impact est une stratégie d'investissement ou de financement qui vise à accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle, en apportant une preuve de ses effets bénéfiques.* »¹

Notre processus de sélection, et notamment la Note Obligation Durable, nous permet d'évaluer les niveaux d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesurabilité, afin de nous assurer de l'impact de notre stratégie d'investissement.



3

Le maintien d'une intensité carbone du fonds inférieure à celle de son univers d'investissement initial ainsi que d'autres indicateurs : indicateurs ESG, Droits Humains sous-jacents à la labélisation ISR du fonds.

4

Des actions de dialogue et d'Engagement sur 2 axes :

- Amélioration de la transparence des données (l'une des 8 thématiques d'engagement définies dans la démarche d'engagement d'Ostrum AM, telles que présentées dans le chapitre « *Ostrum AM, un acteur engagé dans le développement durable et la finance responsable* »).
- Stratégie et pratiques des émetteurs en termes de Transition Juste.

1. <https://institutdelafinancedurable.com>

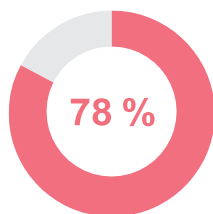
Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lelabelisr.fr.

LES CHIFFRES CLÉS
DU FOND

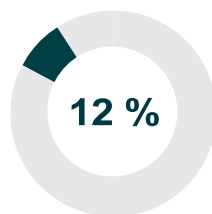
CHIFFRES CLÉS DU FONDS



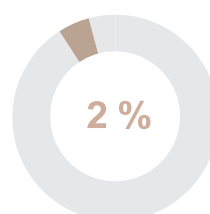
Répartition de l'exposition par catégories d'obligations durables



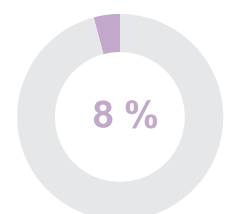
Green bonds



Social bonds



Sustainability bonds



Liquidités

15 des 17 Objectifs de Développement Durables sont financés par le fonds, dont principalement 6



4.51

Note Obligation Durable moyenne du fonds

(Échelle de 1 à 10, 1 étant la meilleure note)

Indicateurs Transition Juste du fonds

7,25

Indicateur
Transition Juste -
Émetteurs Privés

(Échelle de 1 à 10,
10 étant le niveau
le plus élevé)

86 %

Indicateur
Transition Juste -
Émetteurs Souverains
et assimilés

(Échelle de 0 % à 100 %,
100 % étant le niveau le
plus élevé)

Un fonds labellisé Label ISR et
Label Greenfin classifié Article 9 SFDR²



SFDR Article 9

97 % d'investissement durable

IMPACT



Un alignement du fonds sur
un scénario 2°C



21 GWh

L'électricité produite à partir de sources
d'énergies renouvelables



Impact social :

314 163 bénéficiaires d'un
accès à la santé, à l'éducation, à l'emploi
et à un soutien financier



Intensités Carbone

- **30%**

Réduction de l'intensité carbone moyenne
du fonds pour les émetteurs privés par
rapport à celle de son univers
d'investissement initial

- **46%**

Réduction de l'intensité carbone moyenne
du fonds pour les émetteurs souverains et
assimilés par rapport à celle de son
univers d'investissement initial



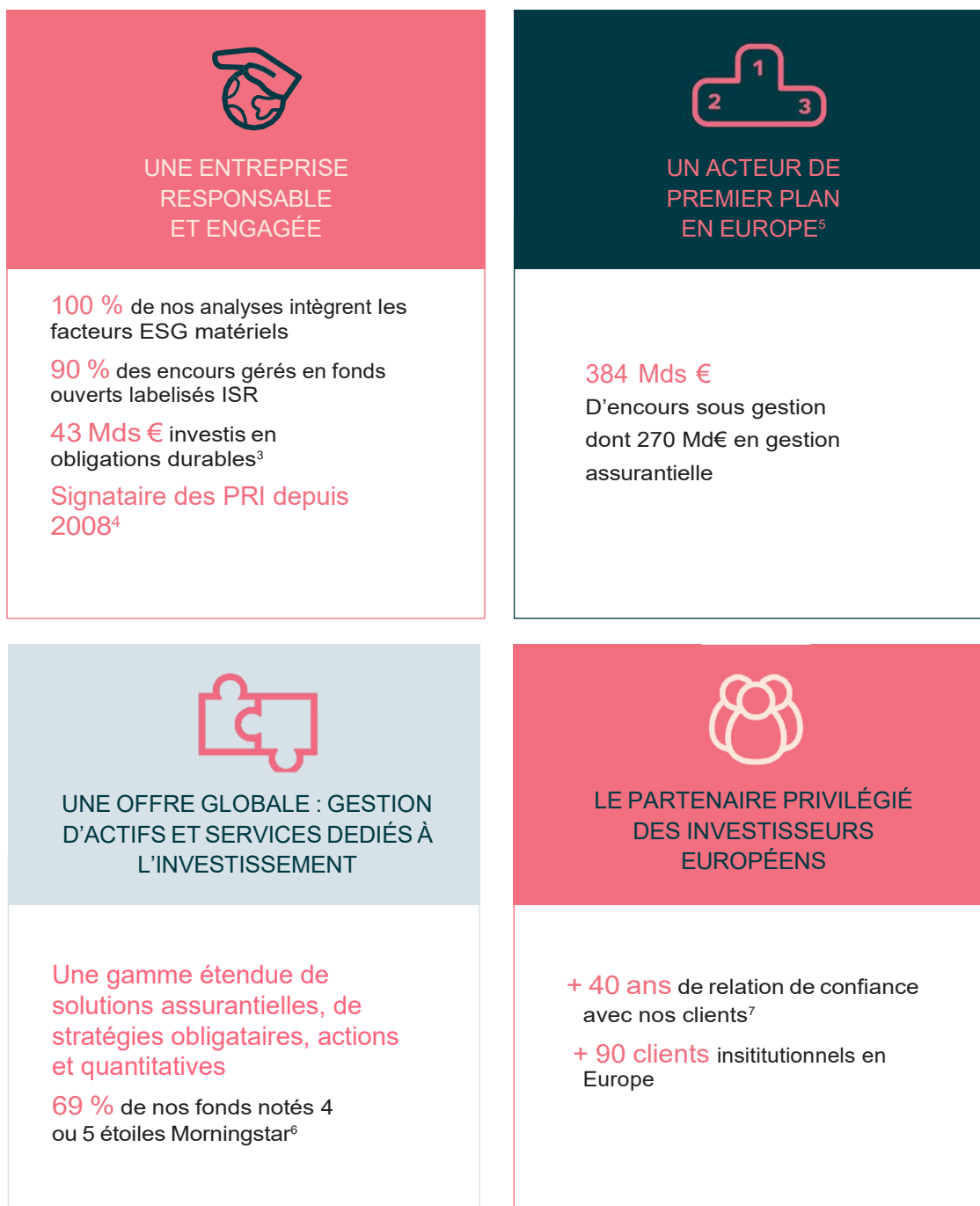
29 976 tCO2eq évitées

2. Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs.



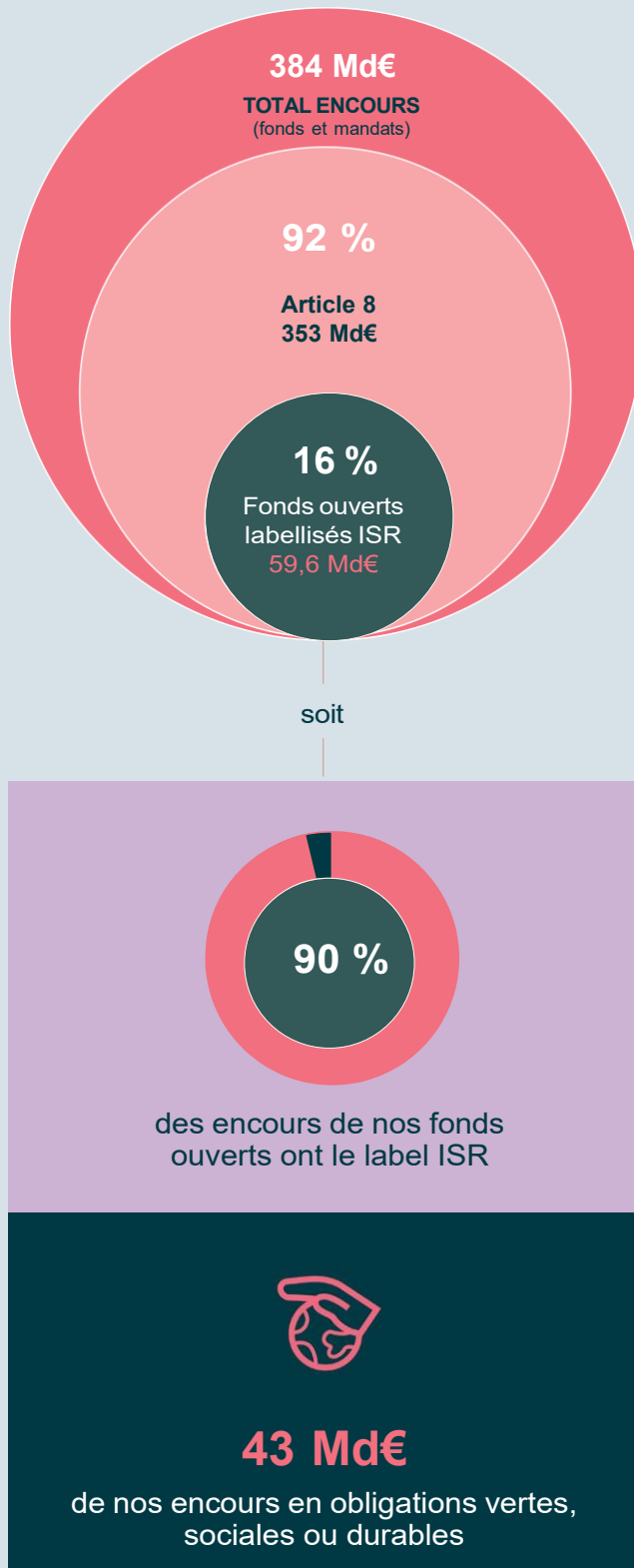
OSTRUM AM,
UN ACTEUR
ENGAGÉ DANS LE
● DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET
LA FINANCE
RESPONSABLE

L'engagement d'Ostrum AM envers la Transition Juste s'inscrit dans une démarche plus générale sur les problématiques de développement durable et de financement responsable.



3. Source : Ostrum AM, 31/12/2025. 4. Ostrum AM est une des premières sociétés de gestion françaises signataire des PRI en 2008. 5. IPE Top 500 Asset Managers (Investment & Pensions Europe) a classé Ostrum AM, au 9^e rang des plus importants gestionnaires d'actifs au 31/12/2024. Les références à un classement ne préjugent pas des résultats futurs de la société de gestion. En savoir plus : www.unipri.org. 6. Source : Morningstar, 31/12/2025 En % d'encours de fonds ouverts, hors fonds monétaires et fonds non inclus dans le périmètre de notation Morningstar. 7. À travers les opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum Asset Management le 01/10/2018.

PRINCIPAUX CHIFFRES ESG ET CLASSIFICATION DES FONDs



Source : Ostrum AM, 31/12/2025



UNE APPROCHE ESG GLOBALE

L'approche ESG d'Ostrum AM est globale et s'exprime à 4 niveaux : des politiques sectorielles et d'exclusions, l'intégration ESG, l'engagement et l'accompagnement vers une économie durable.

• LES POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSIONS

Ostrum AM renforce en permanence ses politiques sectorielles et d'exclusions qui permettent un engagement fort des équipes de gérants et d'analystes.

Depuis 2021, le durcissement progressif de notre Politique sectorielle de sortie du charbon nous a permis d'exclure de nos portefeuilles 3 entreprises. En parallèle, Ostrum AM a établi une nouvelle Politique Pétrole et Gaz en 2022. Cette politique vise à renforcer les engagements d'Ostrum AM en matière de protection de l'environnement et à établir des critères stricts pour les activités qui sont encore en cours. La mise en œuvre de cette politique montre la détermination et l'engagement d'Ostrum AM à être à la pointe de la transition bas carbone. L'impact sur la Biodiversité est un véritable enjeu dans le cadre de sa démarche relative à la biodiversité visant à protéger la nature et à inverser la tendance à la dégradation des écosystèmes, Ostrum Asset Management a mis en œuvre en 2025 sa Politique Huile de palme.

L'ensemble des engagements individuels ou collaboratifs, des politiques sectorielles ou d'exclusions (Charbon, Pétrole & gaz, Tabac...) permettent de cibler certains Objectifs de Développement Durable. Ceux liés au climat et à la biodiversité permettent également à Ostrum AM d'identifier les risques de durabilité comme l'exigent les réglementations européenne (Règlement SFDR) et française (loi Energie climat).

LES POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSIONS

CHARBON

Exclusion des sociétés qui développent de nouvelles capacités charbon (y compris les développeurs d'infrastructures), ainsi que celles qui n'ont pas défini un plan de sortie du charbon en ligne avec les Accords de Paris et les recommandations de l'Agence Internationale de l'Energie (sortie en 2030 dans le pays OCDE et 2040 pour les pays hors OCDE) Ostrum AM exclut également les entreprises dépassant les seuils suivants :

- 10% de leur chiffre d'affaires provient du charbon (couverture des entreprises des secteurs minier, énergétique et des services)
- 10% de la production d'électricité générée par le charbon pour les entreprises "Utilities"
- 10 millions de tonnes de production annuelle de charbon thermique
- 5 GW (gigawatt) de capacité installée

PÉTROLE & GAZ

Sortie complète d'ici 2030 des activités d'exploration pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou controversées telles que définies par la liste GOGEL (Urgewald) :

- Fracturation hydraulique (pétrole et gaz de schiste, liquides et gaz étanches)
- Forages offshore ultra-profonds, forages en Arctique
- Extraction de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd
- Interdiction d'achat des sociétés qui réalisent 10% ou plus de leur production en volume dans ces catégories.

Cette politique porte non seulement sur l'entreprise visée, mais s'étend aussi à toutes les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur : exploration, développement et, de facto, une partie significative de la chaîne aval

TABAC

Exclusion des entreprises fabricantes et/ou productrices de produits contenant du tabac (dès le 1er euro de revenus) ainsi de celles dont au moins 5% des revenus proviennent de la distribution de tabac ou de produits contenant du tabac

ARMES INTERDITES ET CONTROVERSÉES

Exclusion des émetteurs¹ impliqués dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des armes interdites à savoir : les mines anti-personnel, les bombes à sous-munitions, les armes chimiques, les armes biologiques, les armes nucléaires (en dehors du Traité de Non-Prolifération), les fragments non détectables et les armes à laser aveuglantes

Sont également exclus (sauf exceptions) les émetteurs¹ impliqués dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des armes controversées suivantes : les bombes incendiaires (dont phosphore blanc) et les armes à uranium appauvri.

HUILE DE PALME

Exclusion des entreprises qui génèrent au moins 5% de leurs revenus de la production et/ou de la distribution de l'huile de palme

WORST OFFENDERS

Exclusion de toutes les entreprises, cotées ou non, présentant des atteintes sévères et avérées aux principes défendus par les standards internationaux (Pacte mondial des Nations Unies, Principes directeurs de l'OCDE), notamment en matière de droits humains, droits du travail, préservation de l'environnement et éthique des affaires.

1. Par émetteur impliqué dans la production d'armes, Ostrum Asset Management entend les producteurs d'armes finies et les producteurs de composants dont les caractéristiques en font des éléments essentiels et spécifiquement dédiés à ces armes. L'implication peut être directe ou indirecte via une participation majoritaire à l'actionariat de ces entreprises. Les émetteurs souverains ne sont pas concernés par cette politique.

Les politiques sectorielles et d'exclusion d'Ostrum AM sont disponibles sur le site internet : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#nos-politiques-sectorielles>



● L'INTÉGRATION ESG

Les analystes identifient les facteurs extra-financiers pouvant avoir un impact sur l'entreprise ou son environnement opérationnel. Que ces facteurs se présentent sous forme de de risques ou d'opportunités, ils sont systématiquement intégrés dans la démarche d'analyse des sociétés corporates, ainsi que dans celle des institutions financières.

Un procédé équivalent, lié à un score de matérialité ESG relatif à la qualité de crédit, est déployé pour les émetteurs souverains.

● L'ENGAGEMENT

Dialoguer avec les émetteurs d'obligations sur l'ensemble des sujets sociaux, environnementaux et de gouvernance permet notamment de :

- Mieux gérer les risques ESG
- Renforcer la transparence et la qualité des informations qu'ils publient au sujet des enjeux ESG ;
- Améliorer leurs pratiques

Ostrum AM n'a cessé, depuis quelques années, d'améliorer et de structurer sa démarche d'Engagement auprès des émetteurs, afin d'accompagner les transitions sociales, sociétales et environnementales.

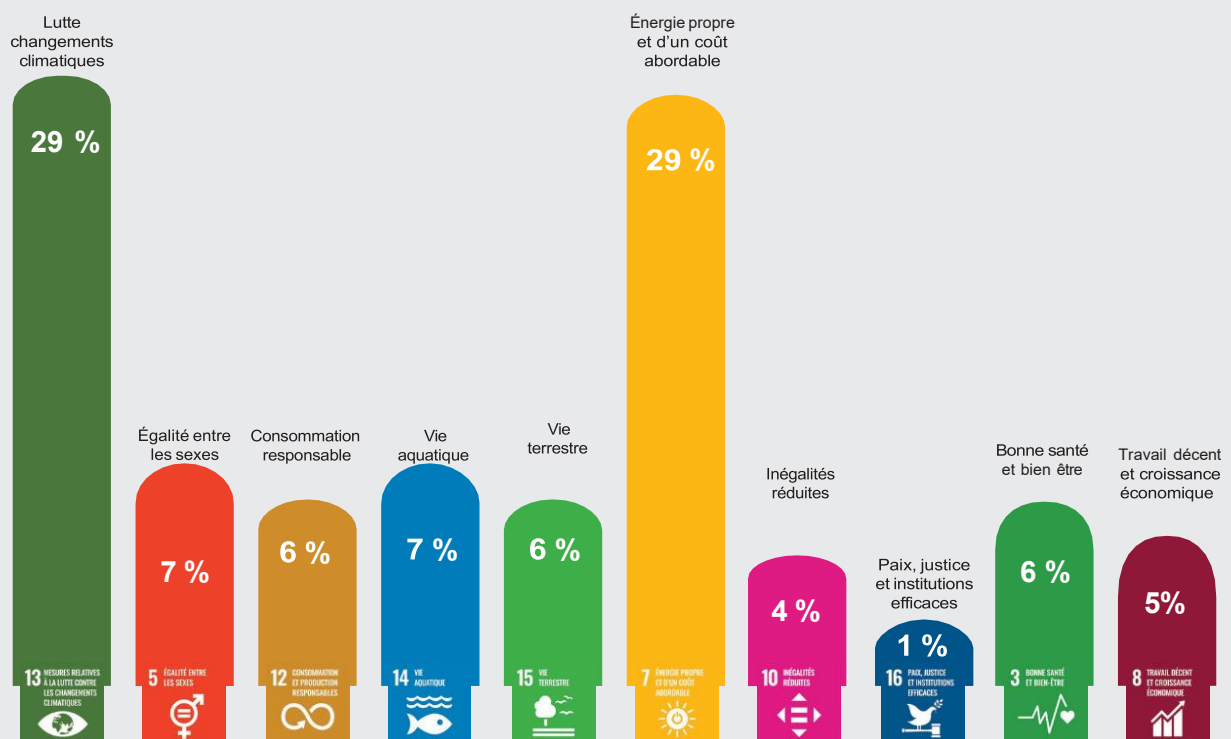
Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé "Publication d'informations en matière de durabilité" disponible sur le site de la société de gestion du fonds.
<https://www.ostrum.com/fr/fonds/5004/ostrum-climate-and-social-impact-bond>

Cette démarche revêt plusieurs formes :

1 Définition d'un référentiel propre à Ostrum AM pour engager avec les émetteurs, autour de 8 thématiques prioritaires ciblant plus particulièrement 10 Objectifs de Développement Durable (ODD)

1. Participer à la réduction du changement climatique et s'y adapter	En réduisant les émissions de CO2 afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 En gérant les risques physiques et de transition	 
2. Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental	En optimisant la gestion des ressources En agissant pour préserver la biodiversité	  
3. Valoriser le capital humain	En maintenant de bonnes relations avec les salariés En veillant à la santé et la sécurité du personnel et des prestataires	  
4. Renforcer les relations avec les parties prenantes	En garantissant le respect des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement En maintenant de bonnes relations avec les communautés locales	 
5. Garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données	En assurant la sécurité et la santé des consommateurs En veillant à la sécurité de leurs données	
6. Assurer l'éthique des affaires	En déployant une politique anti-corruption En garantissant une politique fiscale transparente	
7. Equilibrer les pouvoirs et les rémunérations	En mettant en place une gouvernance équilibrée En rendant la politique de rémunération transparente	 
8. Améliorer la transparence des données	En facilitant l'accès aux données financières et extra-financières	

RÉPARTITION PAR ODD DES ACTIONS D'ENGAGEMENT RÉALISÉES PAR OSTRUM AM



2 Transparensation des actions d'Engagement par la mise en œuvre d'une Banque d'Engagement

Nous avons développé un formulaire accessible à toutes les équipes en charge de mener les engagements (Stratégie ESG, Recherche Crédit, Gestion Action) pour documenter les engagements réalisés et les consigner dans une banque de données.

Grâce à cet outil, Ostrum AM assure le suivi et la traçabilité des engagements réalisés, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Au global, en 2025, 227 actions d'engagements ont été réalisées.

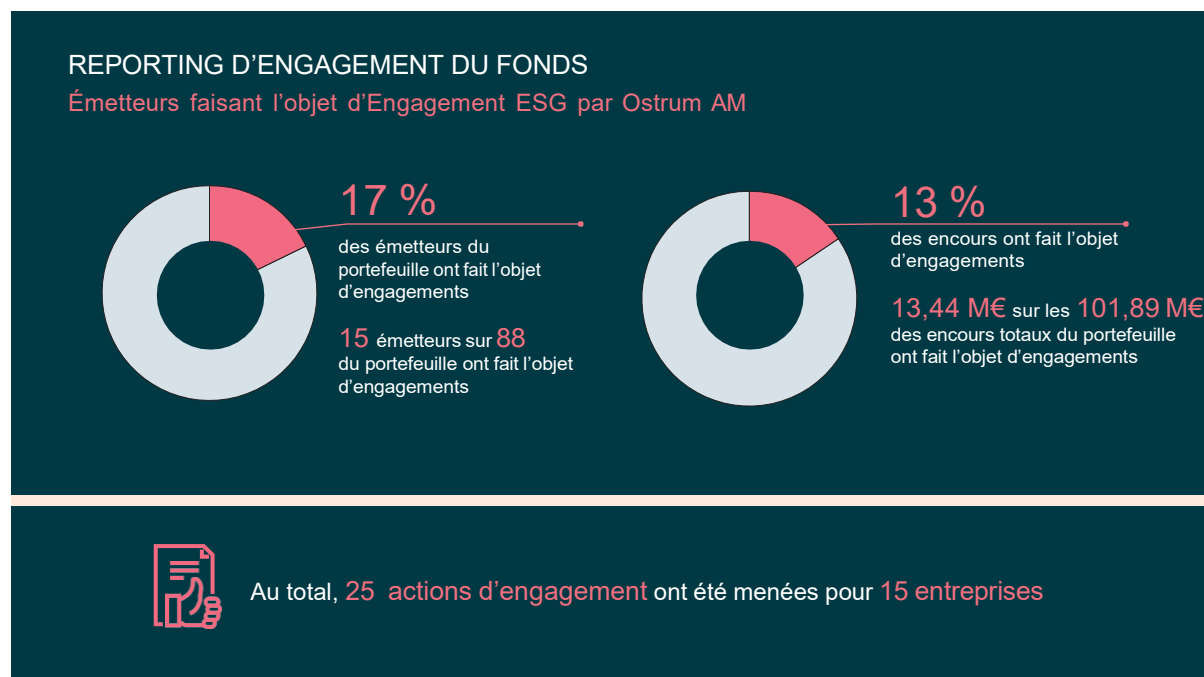


Source : Rapport d'engagement d'Ostrum AM 31/12/2025. * Une rencontre peut aboutir à plusieurs engagements.

** Sur les sujets financiers et extra-financiers.

FOCUS SUR LES ENTREPRISES DU FONDS OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND

17 entreprises sur les 88 investies dans le fonds Ostrum Climate And Social Impact Bond ont fait l'objet d'une action d'Engagement par les équipes d'Ostrum AM en 2025, soit 13 % des émetteurs présents dans le fonds.



Source : Banque de données Engagement d'Ostrum AM, 31/12/2025



FOCUS SUR LES ENGAGEMENTS COLLABORATIFS EN LIEN AVEC LES OBLIGATIONS DURABLES ET LA TRANSITION JUSTE

La volonté de cohérence globale affichée par Ostrum AM la pousse à aller au-delà de l'Engagement individuel porté par les équipes de Gestion. C'est pourquoi, chaque année, elle s'engage dans des actions collaboratives qui font écho à ses convictions.

En 2025, Ostrum AM a contribué à trois nouvelles initiatives visant à renforcer sa capacité d'influence d'investisseur responsable :

	CLIMATE TRANSITION PLAN LETTER TSE 100 Organisation chef de file : CCLA & LAPFF E G	La CCLA et la LAPFF (Local Authority Pension Fund Forum) invitent les investisseurs à signer une lettre adressée à toutes les sociétés du FTSE 100 (à l'exclusion des fonds d'investissement) demandant que les stratégies de gestion des risques climatiques et de résilience soient divulguées et soumises à un vote des actionnaires lors de leur assemblée générale annuelle de 2026 ou lors d'une future assemblée.	
	NON- DISCLOSURE CAMPAIGN 2025 Organisation chef de file : CDP (Carbon Disclosure Project) E	Depuis 2017, le CDP (Carbon Disclosure Project) coordonne une campagne annuelle d'engagement mondiale conduite par les investisseurs, appelée campagne de non-divulgaration (ou NDC) pour demander aux plus grandes entreprises mondiales de communiquer sur leur impact et leur gestion du changement climatique, des forêts et de la sécurité de l'eau.	
	FOLLOW THIS Organisation chef de file : Follow This E	L'organisation Follow This est à l'origine de cette initiative qui a pour objectif de réunir des actionnaires pour demander à des sociétés de publier un rapport décrivant comment elles adapteraient leurs stratégies pour créer de la valeur dans des scénarios de baisse de la demande de pétrole et de gaz, y compris le scénario STEPS (Stated Policies Scenario) et APS (Announced Pledges Scenario) de l'Agence Internationale de l'Energie".	

Sur la classe d'actifs des obligations durables, Ostrum AM est membre des Principes de l'ICMA. Nous participons à différents groupes de travail dont celui sur la Transition Juste.



Les « Principes » (Green Bond Principles (GBP), Social Bond Principles (SBP), Sustainability Bond Guidelines (SBG) et Sustainability-Linked Bond Principles (SLBP)) sont une initiative de l'International Capital Market Association (ICMA) dont l'objectif est d'établir des recommandations de transparence et de communication, et de promouvoir l'intégrité dans le développement du marché des obligations durables. <https://www.icmagroup.org/>

L'ensemble des engagements collaboratifs d'Ostrum AM peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg>



LES OBLIGATIONS DURABLES, DÉFINITION ET MARCHÉ

UNE CLASSE D'ACTIFS VARIÉE CIBLANT DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Les obligations durables sont des instruments qui apportent des réponses positives en termes de transparence et de fléchage des financements vers des projets à valeur ajoutée environnementale ou sociale.

L'univers d'investissements des obligations durables est varié avec des produits qui ont des objectifs d'impact divers, des standards internationaux qui leurs sont propres.

Types d'obligations durables	 GREEN BOND	 SOCIAL BOND	 SUSTAINABILITY BOND	 SUSTAINABILITY LINKED BOND
Impact	PROJETS VERTS Financer des projets ciblant la transition énergétique et écologique : Énergies renouvelables, efficacité énergétique, prévention et contrôle de la pollution, gestion environnementale durable des ressources naturelles vivantes et utilisation des sols...	PROJETS SOCIAUX Financer des projets visant à résoudre ou atténuer des problématiques sociales : Infrastructure basique abordable (eau potable, assainissement...), accès aux services de base (santé, logement, éducation, formation), création d'emplois, sécurité alimentaire, accès au numérique	PROJETS VERTS & SOCIAUX Financer une combinaison de projets environnementaux et de projets sociaux	OBJECTIFS DURABLES Financer des besoins généraux de l'entreprise, tout promouvant ses ambitions RSE. Obligations basées sur l'atteinte d'objectifs durables prédéfinis (KPIs)
Standards internationaux	 The Green Bond Principles	 The Social Bond Principles	 The Sustainability Bond Guidelines	 The Sustainability-Linked Bond Principles
Exemples	France, Allemagne, Italie, EDF, Enel, Iberdrola	IEU, Chili, CADES, UNEDIC, CaixaBank, Cassa Depositi e Prestiti	Comunidad de Madrid, Région Ile de France, Orange	Enel, Carrefour, Valeo, Holcim

Plus d'informations sur les standards internationaux : <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/>.

OBLIGATIONS DURABLES : LES MUTATIONS PROFONDES D'UN MARCHÉ EN PLEINE EFFERVESCENCE

À l'aube de 2026, le marché européen des obligations durables entre dans une phase de maturité marquée par une plus grande sélectivité, une standardisation accrue et des exigences renforcées en matière de crédibilité environnementale.

Dans ce contexte en mutation, Ostrum Asset Management s'appuie sur une expertise reconnue en analyse et gestion des obligations durables, avec plus de 43 milliards d'euros d'actifs durables sous gestion, des gérants et analyses dédiés.

Cette organisation permet d'identifier les opportunités les plus pertinentes, au-delà des formats traditionnels. L'intégration progressive des standards européens, notamment l'EU Green Bond Standard, renforce la transparence du marché et conforte une approche fondée sur l'analyse approfondie des cadres d'émission, des trajectoires de transition et de la matérialité des projets financés. Ostrum Asset Management dispose d'une méthodologie et d'outils propriétaires d'analyse des obligations durables, tant au niveau de l'émetteur que des projets financés, afin de s'assurer de la qualité durable de chaque émission.

Convaincue que la transition énergétique ne peut se limiter au financement des seuls acteurs déjà vertueux, Ostrum Asset Management accorde une attention particulière aux obligations de transition, dès lors qu'elles s'inscrivent dans des stratégies de décarbonation crédibles, mesurables et alignées avec les objectifs climatiques de long terme.

Cette approche, combinant sélection rigoureuse, analyse ESG propriétaire et dialogue actif avec les émetteurs, vise à accompagner la transformation de l'économie réelle tout répondant aux besoins croissants des investisseurs ayant des approches ESG.

Entre stabilité et incertitudes : la carte sectorielle 2026 des obligations durables

Secteurs non-financiers

En tête du marché des émissions, le secteur des Utilities (services aux collectivités) présente des perspectives globalement stables pour 2026. Bien que l'implémentation des standards EU GBS (European Green Bond Standard) devrait stimuler les émissions vertes, cette dynamique est tempérée par une possible réduction des dépenses d'investissement (CAPEX) dans les énergies renouvelables, particulièrement sur les actifs situés aux États-Unis.

Par contraste, le secteur des transports, et notamment l'industrie automobile, fait face à des perspectives moins favorables. Celles-ci sont assombries par des incertitudes réglementaires, illustrées par les récents ajustements de la Commission Européenne concernant les échéances de 2027 et 2035, ainsi que par un marché américain qui montre un ralentissement dans l'adoption des véhicules hybrides et électriques.

Secteurs financiers

Les banques privilégient massivement les obligations vertes et tirent parti de l'intégration des standards européens des obligations vertes (EU GBS) dans leurs cadres d'émission. Cette dynamique se concrétise par des initiatives comme celle d'ABN Amro, qui a déjà réalisé trois émissions alignées sur ces nouveaux standards. Les prévisions des émissions provenant du secteur bancaire demeure favorable, porté par l'arrivée de nouveaux émetteurs qui adoptent progressivement ce format standardisé.

Emetteurs souverains et assimilés

Format Green bonds (obligations vertes) : les émissions d'obligations durables provenant des Etats et assimilés (régions, départements, ou encore villes) dans Union Européenne présentent une dynamique moins bonne que dans d'autres régions du monde (l'Asie notamment).

Cependant, comme pour les sociétés de l'Energie (ou Utilities) ou encore les Banques, les émetteurs supranationaux accélèrent leurs émissions alignées avec les activités reconnues par la Taxonomie Européenne, ou "EU GBS" (ex. Ile de France Mobilités, European Investment Bank - EIB). On retrouve la même dynamique pour les villes (ex. Madrid).

Les émetteurs étatiques (gouvernements) intègrent aussi ce standard. D'autres Etats Européens devraient suivre cette tendance, au détriment de formats d'émissions différents, comme les Social Bonds ou les Sustainability-linked bonds (SLBs), qui devraient rester en retrait ou stable.

Format Social bonds (obligations sociales)

La plupart des émetteurs souverains et assimilés émettent déjà régulièrement sur ce segment de marché, et nous n'attendons pas spécialement de nouveaux émetteurs pour 2026.

De plus, le pic d'émissions sociales en Europe est survenu à la suite des besoins de financements des organisations supranationales et agences pour pallier les pertes financières des PME et services publics suite à l'épidémie du COVID 19.

En conclusion, nous anticipons une évolution légèrement à la baisse pour ce segment de marché en Europe.

Format Social bonds (obligations sociales)

La plupart des émetteurs souverains et assimilés émettent déjà régulièrement sur ce segment de marché, et nous n'attendons pas spécialement de nouveaux émetteurs pour 2026.

De plus, le pic d'émissions sociales en Europe est survenu à la suite des besoins de financements des organisations supranationales et agences pour pallier les pertes financières des PME et services publics suite à l'épidémie du COVID 19.

En conclusion, nous anticipons une évolution légèrement à la baisse pour ce segment de marché en Europe.

A close-up photograph of a purple flower, likely a daisy or similar, with vibrant yellow stamens. The flower is partially obscured by a dark teal circular graphic on the right side of the image.

UN FONDS CIBLANT
UNE THÉMATIQUE
DE CONVICTION, LA
TRANSITION JUSTE,
• AVEC DES OBJECTIFS
ENVIRONNEMENTAUX,
SOCIAUX ET
TERRITORIAUX



PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE TRANSITION JUSTE

LA TRANSITION JUSTE : UNE TRANSITION CLIMATIQUE SOCIALEMENT ÉQUITABLE ET INCLUSIVE

La « Transition Juste » trouve son origine dans la sphère syndicale nord-américaine dans les années quatre-vingt-dix. Toutefois, cette notion prend de plus en plus d'ampleur depuis 2015. C'est le point de départ d'une prise de conscience des impacts de la transition écologique et énergétique sur les travailleurs, les communautés, les consommateurs et les citoyens, avec notamment :

- L'Accord de Paris (COP21) qui reconnaît la nécessité impérieuse d'une transition à la fois rapide et équitable ;
- Les Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies qui couvrent à la fois des objectifs environnementaux et sociaux ;
- L'Organisation International du Travail (OIT) qui publie ces « Principes Directeurs pour une Transition Juste ».

Selon cette dernière, « afin de relever les défis environnementaux urgents, tels que le changement climatique, la pollution et l'effondrement de la biodiversité, les nations et les entreprises doivent opérer une transition vers des économies et des sociétés plus vertes, résilientes et neutres sur le plan climatique. Une Transition Juste signifie rendre l'économie plus verte d'une manière qui soit aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et en ne laissant personne de côté. »⁸

Bien gérée, cette transition peut donc générer la création de nouveaux emplois et une croissance inclusive. C'est pourquoi on voit depuis 2015 l'émergence de réglementations et d'actions collectives d'Engagement afin d'aller vers une Transition Juste qui minimise les retombées sociales négatives de la transition écologique et optimise les effets positifs.

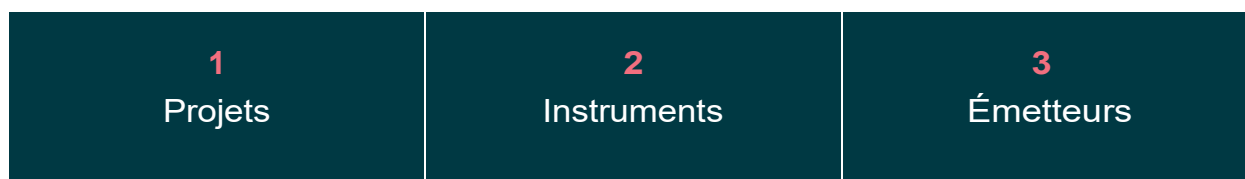
8. <https://www.ilo.org/>

● LA TRANSITION JUSTE PAR OSTRUM AM

La définition de la Transition Juste faisant l'objet de différentes variantes, Ostrum AM a jugé important de se doter de sa propre définition, cohérente avec l'ensemble des approches.

Selon Ostrum AM, la Transition Juste est : « *une transition vers un monde bas-carbone, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, mais également inclusive d'un point de vue social et des territoires* ».

Dans notre stratégie d'investissement, cette définition de la Transition Juste est intégrée à trois niveaux :



AU NIVEAU DES PROJETS

Le fonds cherche à investir dans des obligations durables (green bonds, social bonds, sustainability bonds) dont les fonds levés sont fléchés vers des projets ciblant une ou plusieurs de ces trois dimensions.



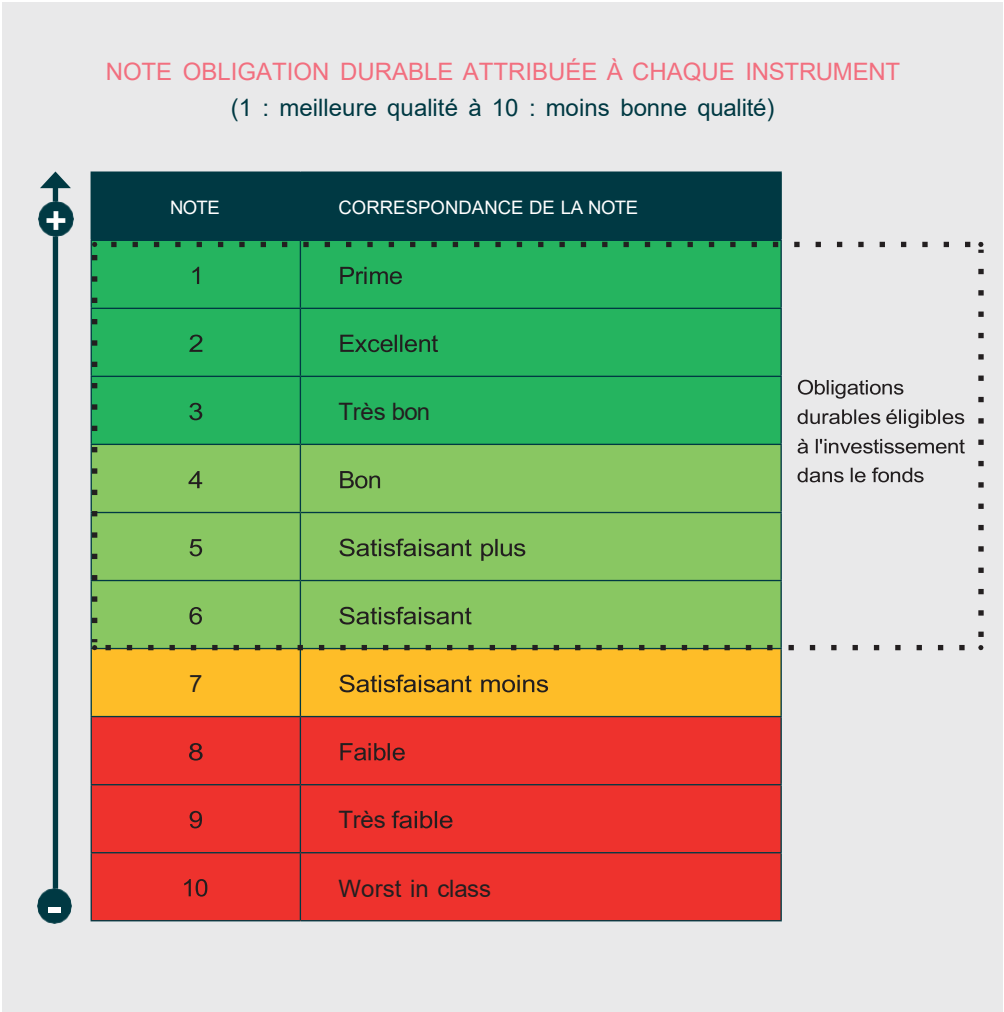
Dans une moindre mesure, le fonds cherche également à investir dans des obligations liées à la durabilité (sustainability-linked bonds) dont les objectifs de performance de durabilité-ESG prédéfinis ciblent une ou plusieurs de ces trois dimensions. À fin 2025, les sustainability-linked bonds représentent moins de 2 % de l'exposition du fonds Ostrum Climate And Social Impact Bond.

AU NIVEAU DES INSTRUMENTS

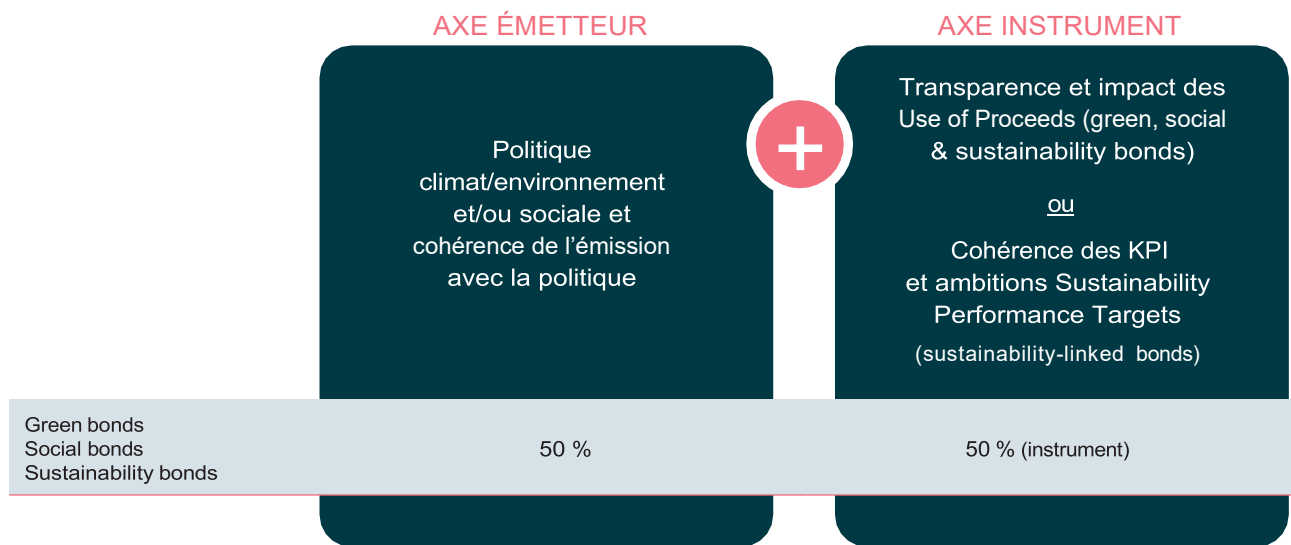
Le fonds Ostrum Climate And Social Impact Bond est investi à 97 % en obligations durables.

Afin d’investir dans les instruments de qualité, nous nous appuyons sur notre méthodologie de notation propriétaire des obligations durables.

Chaque obligation durable investie par le fonds fait l’objet d’une évaluation qui se matérialise par une Note Obligation Durable sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la meilleure note). Seules des obligations notées de 1 à 6 sont éligibles à l’investissement dans le fonds.



Cette méthodologie de notation propriétaire repose sur des grilles d’évaluation spécifiques à chaque type d’obligations durables. Chaque grille est constituée d’indicateurs de performance clés auxquels sont affectées des pondérations spécifiques en fonction de l’importance que nous leur accordons. Ces indicateurs de performance clés sont répartis en deux axes : un axe « Émetteur » et un axe « Instrument ».



Pour **LES OBLIGATIONS AVEC UN ENGAGEMENT D'AFFECTATION DES FONDS LEVÉS** (Use Of Proceed bonds : green bonds, social bonds et sustainability bonds), la grille d'analyse comprend 10 indicateurs de performance clés.

- **L'axe « Émetteur »** vise à évaluer la politique climat, environnementale et/ou sociale de l'entreprise, ainsi que la cohérence de l'émission vis-à-vis de cette politique.
- **L'axe « Instrument »** vise à évaluer l'impact climat, environnemental et/ou l'impact social de l'instrument.

Dans le cadre de l'évaluation de cet axe, nous prenons en compte, notamment :

- Les éléments de transparence sur le fléchage des fonds ;
- Le niveau de matérialité des projets financés ;
- L'adéquation entre la taille du pool des projets et le nominal de l'obligation ;
- L'additionnalité des projets (nous valorisons dans notre process de notation les fonds alloués à de nouveaux projets) ;
- La prise en compte et la gestion des potentielles externalités sociales et environnementales dans le processus de sélection des projets ;
- La qualité du reporting d'allocation et d'impact.

Pour **LES OBLIGATIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE** (sustainability-linked bonds), la grille d'analyse comprend 9 indicateurs de performance clés.

- **L'axe « Émetteur »**, comme pour les obligations avec un engagement d'affectation des fonds levés, vise à évaluer la politique climat/ environnementale et/ou sociale de l'entreprise, ainsi que la cohérence de l'émission vis-à-vis de cette politique.
- **L'axe « Instrument »** vise à évaluer, notamment :
 - La bonne gouvernance de l'émission ;
 - La pertinence des indicateurs de durabilité et l'ambition des cibles retenues ;
 - La commensurabilité de la structuration de l'instrument ;
 - La transparence et la qualité du pilotage des indicateurs.

Au minimum une fois par an, nous procédons à une réévaluation, notamment sur la base des reportings d'allocation et d'impact annuels produits par les émetteurs.

La méthodologie définit trois statuts de Notes :

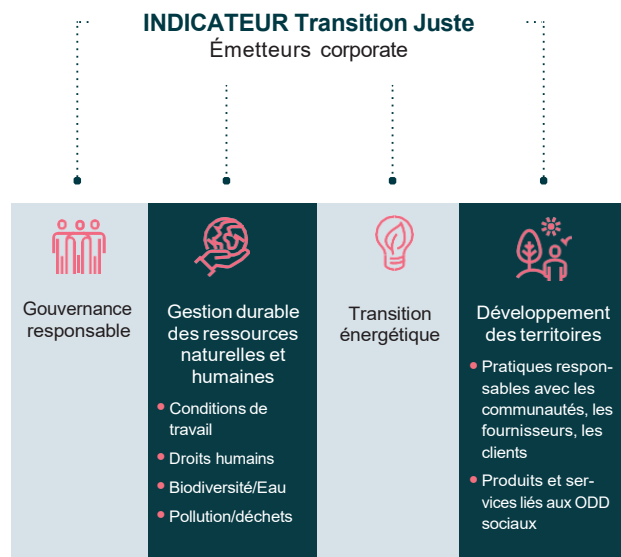
- « Pre-scoring » : en amont de la publication du premier reporting d'allocation et d'impact ;
- « Scored » : une fois le premier reporting d'allocation et d'impact publié ;
- « Under review » : en cas de controverse majeure susceptible de faire évoluer la note de l'instrument.

AU NIVEAU DES ÉMETTEURS

Nous avons développé un Indicateur Transition Juste dédié, visant à mettre en avant les émetteurs d'obligations durables présentant de bonnes pratiques en termes de gestion des ressources humaines, d'inclusion et de développement des économies locales.

Cet indicateur repose sur notre outil de notation extra-financière des émetteurs pour les entreprises et sur le pourcentage d'atteinte des Objectifs de Développement Durables (ODD) pour les émetteurs souverains et assimilés.

Le calcul de cet Indicateur Transition Juste est effectué selon deux approches différentes, afin de couvrir l'ensemble des émetteurs de l'univers d'investissement.



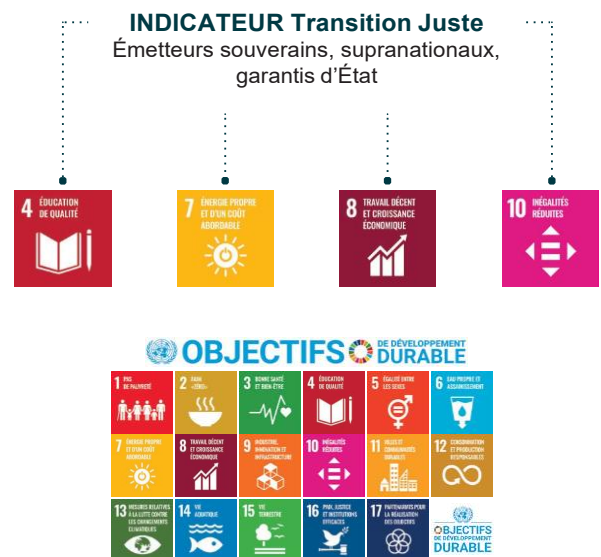
Pour les émetteurs privés (corporates), l'indicateur Transition Juste repose sur la méthodologie GREaT⁹ (modèle multisource qui analyse les sociétés vis-à-vis des enjeux de développement durable). GREaT repose sur 4 piliers :

- G : Gouvernance responsable
- R : gestion durable des Ressources naturelles et humaines
- E : transition Énergétique
- T : développement des Territoires

L'indicateur est calculé sur une échelle allant de 1 (qualité Transition Juste la moins élevée) à 10 (qualité Transition Juste la plus élevée).

Le calcul de l'indicateur Transition Juste repose sur la moyenne des notes des piliers « R » et « T ».

Le fonds utilise ensuite une approche Best-in-Class pour sélectionner les émetteurs, en éliminant les 20 % les moins vertueux.



Pour les émetteurs souverains et assimilés, il s'appuie sur les scores SDG index (<https://www.sdgindex.org>), une initiative globale de l'ONU et de la Bertelsmannstiftung (une fondation de droit allemand).

L'indicateur Transition Juste est calculé sur une échelle allant de 1 % (qualité Transition Juste la moins élevée) à 100 % (qualité Transition Juste la plus élevée).

Le calcul de l'indicateur Transition Juste repose sur la moyenne des scores des 4 ODD suivants :

- ODD 4 : Accès à une éducation de qualité
- ODD 7 : Recours aux énergies renouvelables à un coût abordable
- ODD 8 : Promouvoir la croissance économique, ainsi qu'un travail décent pour tous
- ODD 10 : Réduction des inégalités entre les pays et au sein de chaque pays

Le fonds a vocation à investir dans des émetteurs ayant atteint en moyenne 70 % de leurs objectifs sur ces quatre ODD.

8. GREaT : notation extra-financière propriétaire de La Banque Postale Asset Management.

ÉQUIPE DE GESTION DU FONDS

ÉQUIPE DE GESTION DU FONDS



Timothée Pubellier, CFA

Gérant obligataire senior
13 années d'expérience en gestion d'actifs



Michael Soued

Gérant obligataire senior
33 années d'expérience en gestion Taux
Aggregate



Alexandre Caminade, CFA

Directeur Gestions Souverains, Emergent,
Aggregate
34 années d'expérience en gestion Taux,
Crédit, Total Return et Assurantielle

- 17 gérants taux/aggregate/inflation
- 11 gérants crédit
- 22 analystes crédit et durabilité
- 10 analystes quantitatifs
- 9 stratégestes ESG et RSE
- 3 stratégestes de marché
- 1 macro-économiste

● ALLOCATION
ET IMPACT

Notre processus de sélection, et notamment la Note Obligation Durable, nous permet d'évaluer les niveaux d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesurabilité, afin de nous assurer de l'impact de notre stratégie d'investissement.

L'INTENTIONNALITÉ est prise en compte par l'analyse de la transparence, ainsi que de la matérialité des projets et des indicateurs de performance durable (E/S)

L'ADDITIONNALITÉ est appréhendée par l'analyse de l'ambition de la stratégie E/S de l'émetteur, le fléchage des fonds vers de nouveaux projets et l'ambition des cibles de performance durable (E/S).

LA MESURABILITÉ est prise en compte par l'analyse des engagements et de la qualité des rapports produits par les émetteurs.

De manière plus détaillée, le tableau ci-dessous illustre les différentes caractéristiques que nous analysons afin d'évaluer le niveau d'impact des obligations durables dans lesquelles nous investissons.

	INTENTIONNALITÉ	ADDITIONNALITÉ	MESURABILITÉ
Use of Proceed (UoP) bonds Green, Social and Sustainability bonds	- Définition des catégories de projets éligibles - Évaluation des projets financés selon notre grille de matérialité - Mapping systématique du fléchage des fonds levés avec les thématiques durables définies par Ostrum AM, les ODD et le label GREENFIN	- Ambition de la stratégie environnementale/sociale de l'émetteur - Poids des catégories de projets éligibles dans les activités/ CAPEX de l'émetteur - Pourcentage des fonds fléchés vers de nouveaux projets - Engagement d'accroître le pool de projets éligibles avec de nouveaux projets	Engagements et publications en matière de reporting d'allocation et d'impact : Fréquence, Transparence, Choix des indicateurs, Qualité des méthodologies de calcul, Certification par un tiers externe.
Sustainability-linked bonds	- Définition des indicateurs - Évaluation de la matérialité des indicateurs par rapport au « business model » de l'émetteur basée sur l'expertise de nos analystes et diverses sources externes dont les « KPI registry » de l'ICMA⁹ - Mapping systématique du fléchage des fonds levés avec les thématiques durables définies par Ostrum AM et les ODD	- Ambition de la stratégie environnementale/sociale de l'émetteur - Évaluation du niveau des cibles par rapport à un scénario « business as usual » - Étude détaillée du plan d'actions de l'émetteur permettant d'atteindre les cibles (dont l'évaluation des CAPEX de développement)	Engagements et publications en matière de reporting de performance des indicateurs de durabilité (E/S) : Clarté de la méthodologie de calcul des KPIs et des mécanismes de back-up, Fréquence et transparence du reporting, Vérification du niveau d'atteinte des SPTs par un tiers externe

9. <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/sustainability-linked-bond-principles-slbpr/>

Cette partie du rapport vient soutenir la crédibilité de notre approche du troisième principe de la finance à impact (la mesurabilité), en illustrant, de manière globale et transparente, les principales caractéristiques des financements réalisés, ainsi que les principaux impacts environnementaux, sociaux et territoriaux du fonds Ostrum Climate And Social Impact Bond pour l'année 2025.

Nous soulignons, toutefois, la complexité d'obtenir une vision à l'échelle du portefeuille sur les métriques d'impact sociaux et des territoriaux, au regard notamment de la diversité des indicateurs reportés par les émetteurs.

Les détails des méthodologies de calcul des différents indicateurs agrégés sont par ailleurs présentés dans la partie « Méthodologie ».

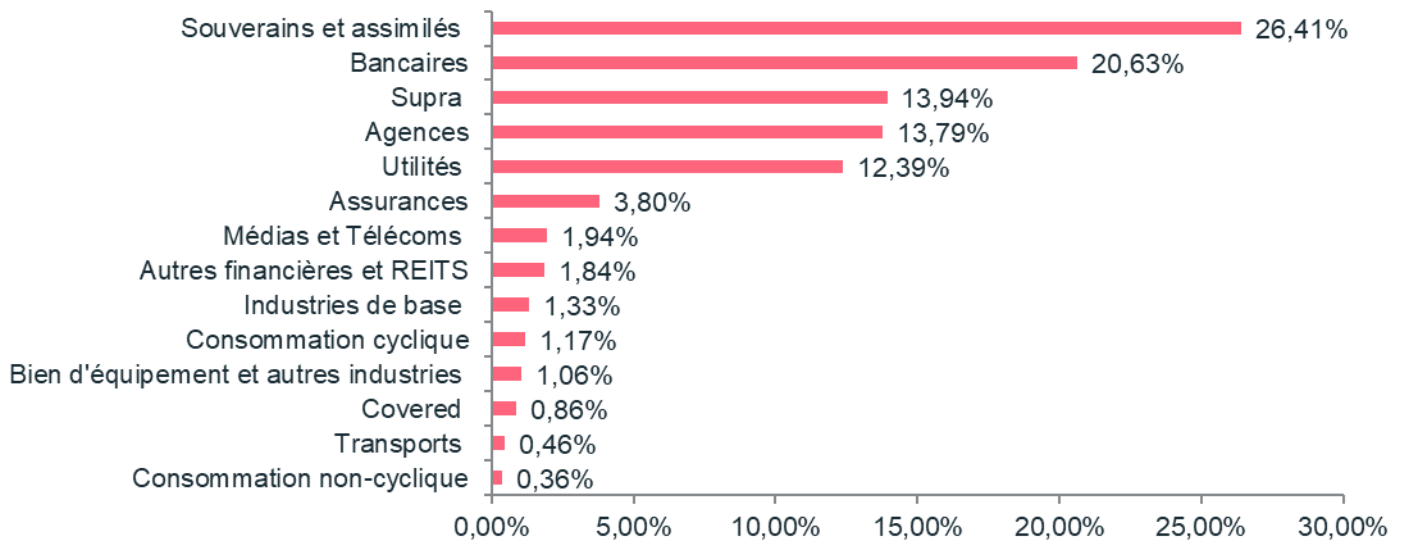
ALLOCATION

a. RÉPARTITION PAR TYPE D'OBLIGATIONS DURABLES

Obligations vertes (green bonds)	84 %
Obligations sociales (social bonds)	13 %
Obligations durables (sustainability bonds)	3 %

Source : Ostrum AM

b. RÉPARTITION DES ÉMETTEURS PAR SECTEURS

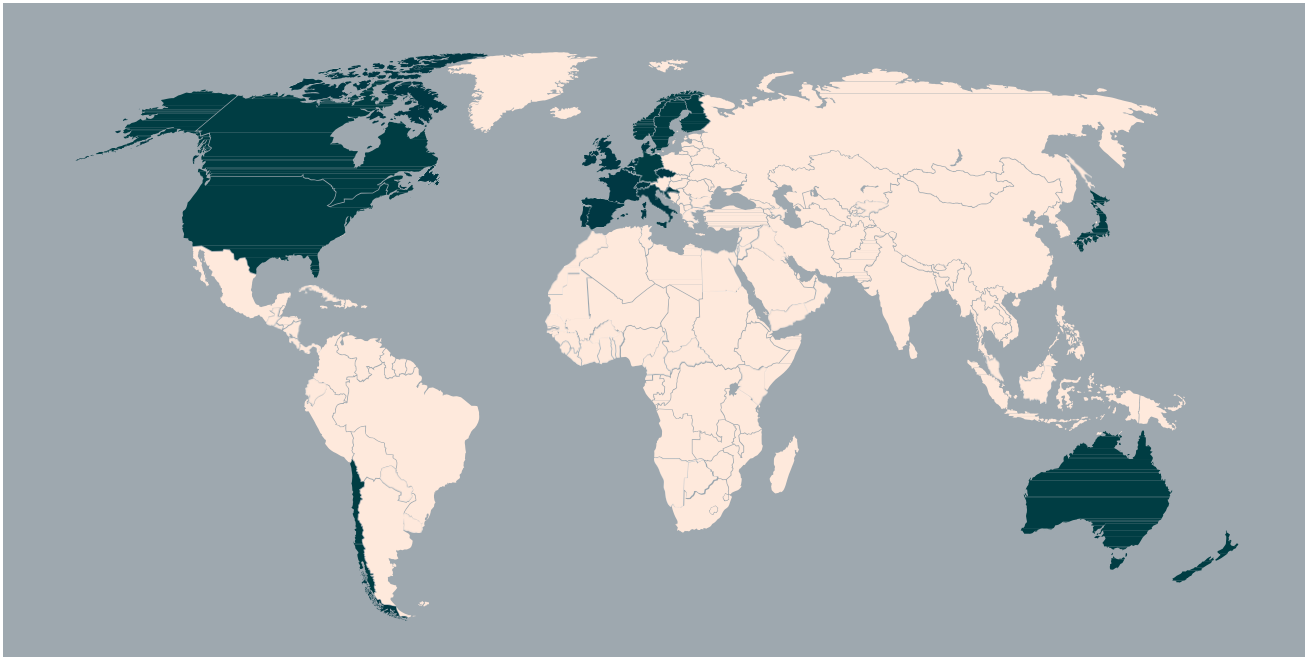


Source : Ostrum AM

*Ces secteurs sont composés des sous-secteurs suivants :

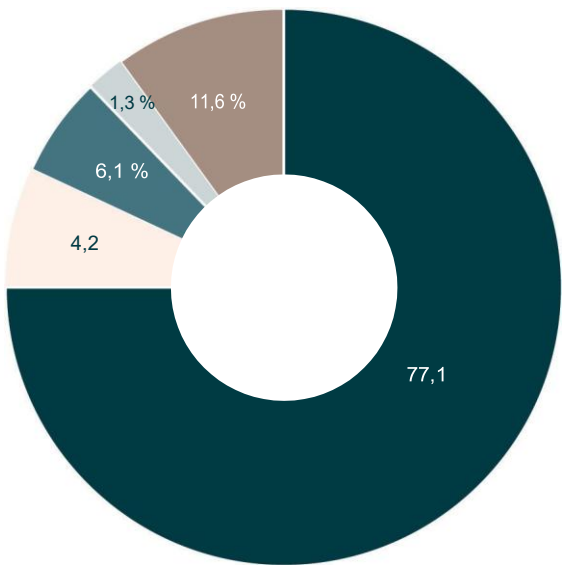
- Souverains et assimilés : Souverains, Supranationales et Agences
- Institutions financières : Banques et Compagnies d'assurances
- Consommation cyclique : Secteur automobile
- Consommation non cyclique : Secteurs de la pharmacie, grande distribution et agroalimentaire
- Industrie de base : Secteurs du papier et de la chimie
- REIT : Real Estate Investment Trust

C. RÉPARTITION DES ÉMETTEURS PAR RÉGIONS



Répartition par pays (%)	Fonds
Zone euro	77,1
Allemagne	16,4
Autriche	5,5
Belgique	3,2
Danemark	0,3
Espagne	11,9
Finlande	0,9
France	18,7
Hongrie	0,4
Roumanie	1,0
Italie	9,7
Norvège	0,8
Pays-Bas	4,0
Portugal	0,6
Slovenie	1,1
Suède	2,6
Amérique du Nord et du Sud	4,2
Canada	0,2
États-Unis Amérique	3,2
Chili	0,8
Europe ex Euro	6,1
Luxembourg	0,3
Royaume-Uni	5,8
Asie et Océanie	1,3
Australie	0,6
Corée, République de	0,5
Japon	0,2
Organismes internationaux	11,6

Le pays présenté est le pays de risque, qui peut être différent du pays de domicile, pour certains émetteurs.

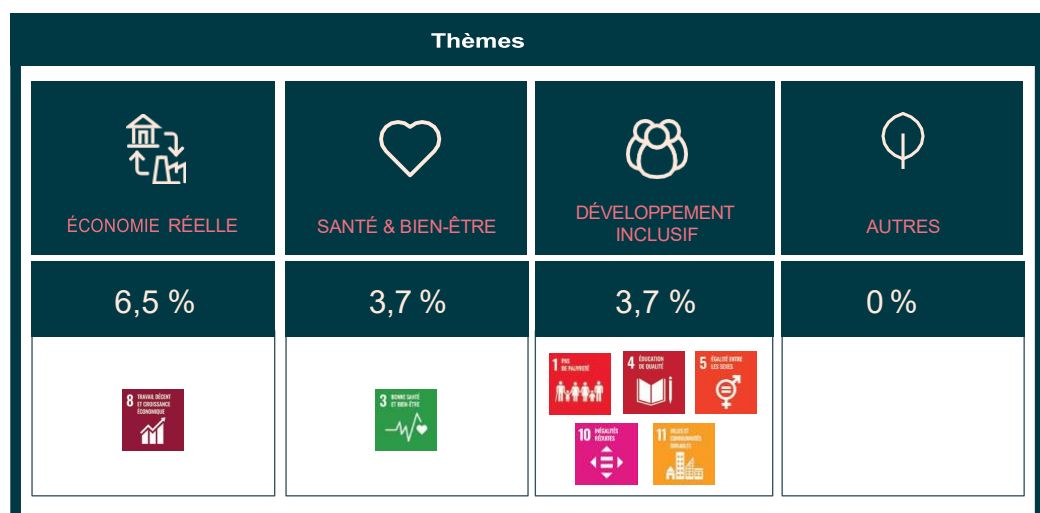
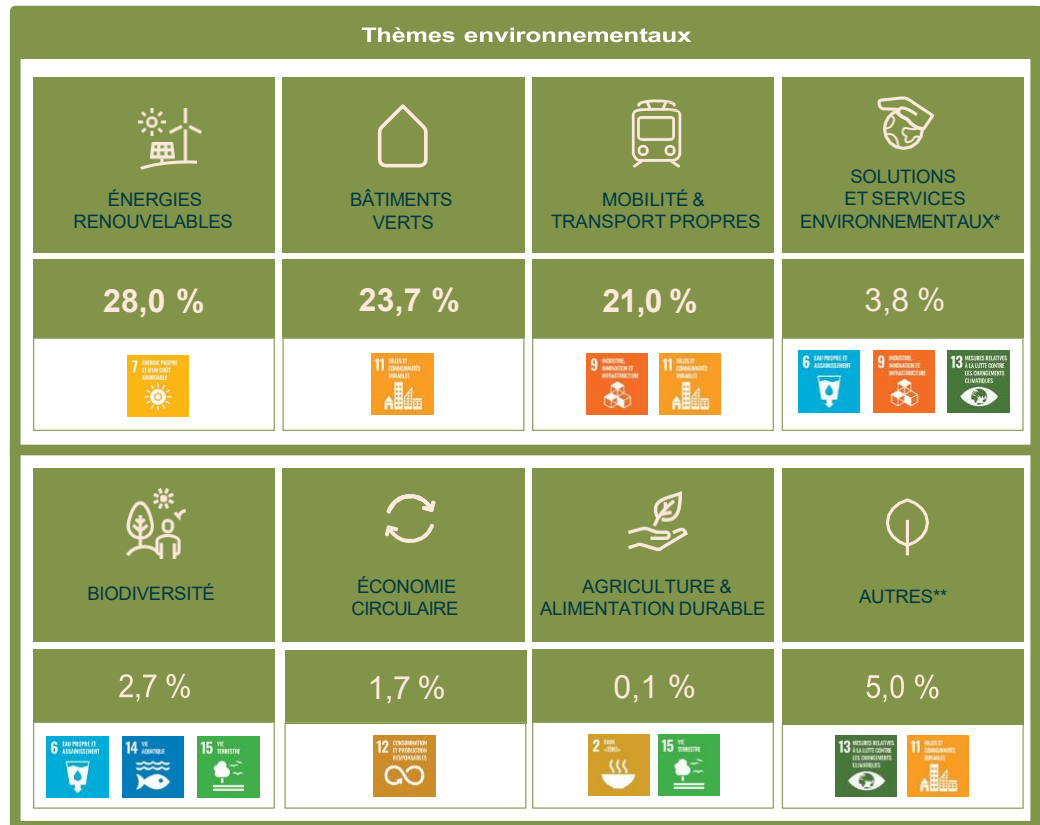


- Zone euro
- Asie et Océanie
- Amérique du Nord et du Sud
- Organismes internationaux
- Europe ex euro

Source : Ostrum AM

i. RÉPARTITION PAR THÉMATIQUES DURABLES

Ostrum AM a défini des thématiques durables. Selon cette classification, le fonds finance principalement des projets à forte valeur ajoutée environnementale, notamment des projets relatifs aux énergies renouvelables, aux bâtiments verts, à la mobilité et aux transports propres.

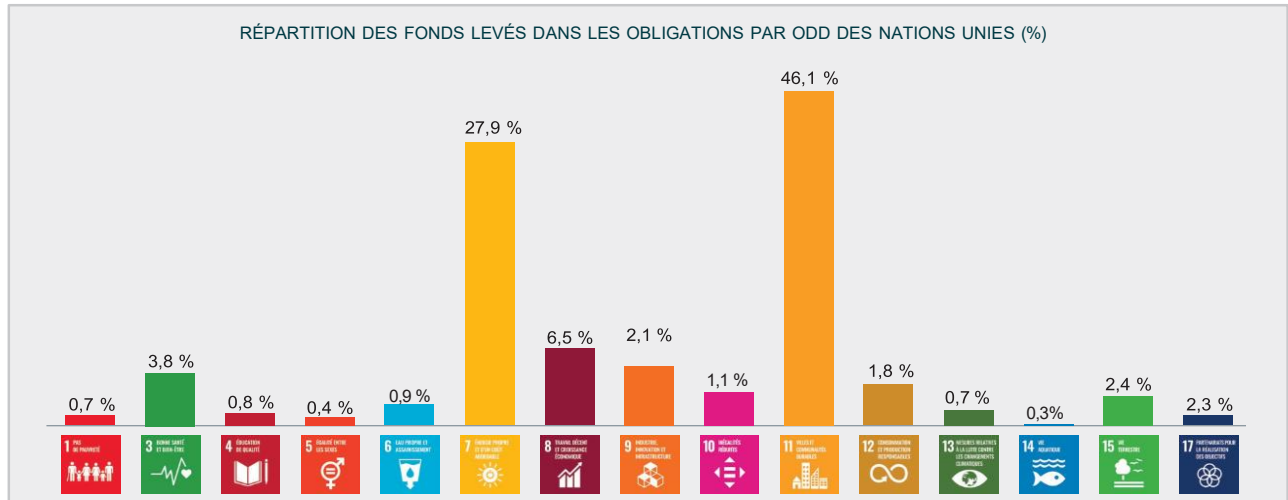


* La catégorie « Solutions et services environnementaux » correspond, notamment, aux projets de décarbonation de l'industrie, efficacité énergétique (réseaux intelligents, LED...), stockage de l'énergie, activités habilitantes...

** La catégorie « Autres » couvre certains types de dépenses liés aux émetteurs souverains, tels que : « R&D pour la transition énergétique et la qualité de l'air, financement de programmes liés à la durabilité, coopération bilatérale en lien avec les enjeux environnementaux... »

d. RÉPARTITION PAR OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLES

15 des 17 ODD sont financés par le fonds, selon la répartition suivante :

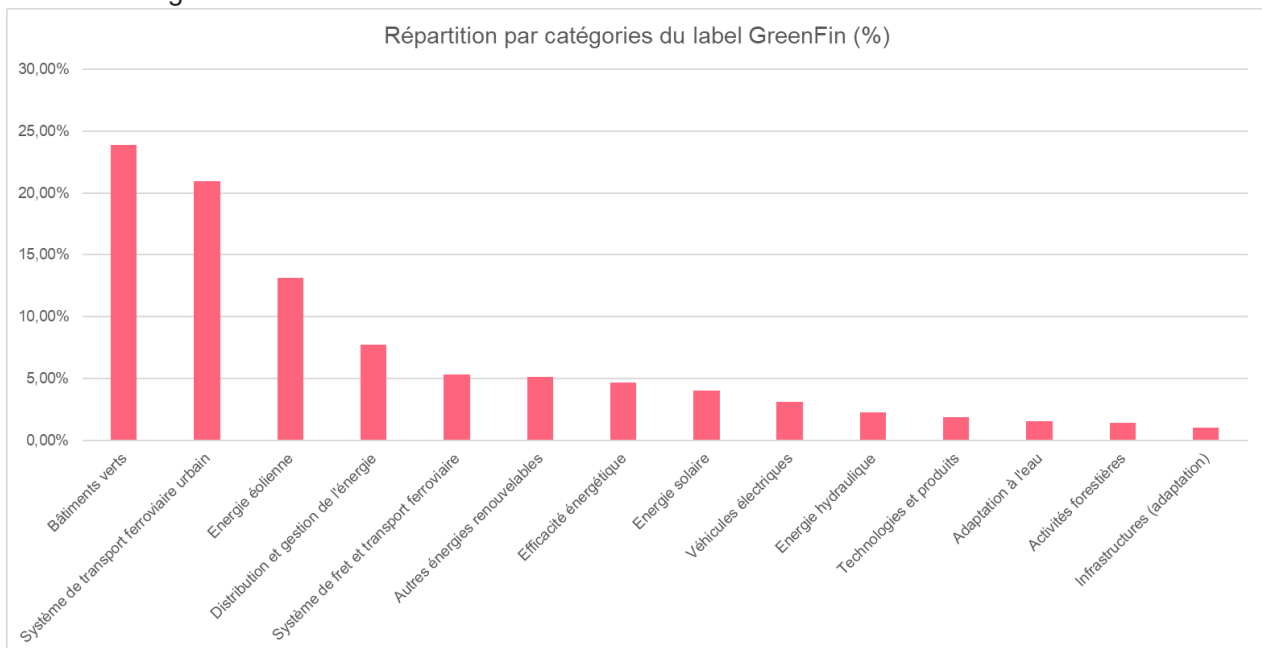


Ce mapping est réalisé par OSTRUM AM. Nous soulignons que l'ODD 13, malgré un intitulé très généraliste ("mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques"), vise des cibles très spécifiques : 1/ le renforcement de la résilience et des capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat, 2/ l'incorporation de mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales, 3/ l'amélioration de l'éducation et de la capacité d'action relatives aux enjeux climatiques, 4/ le financement du "fonds vert" pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation ainsi que la transparence de leur mise en œuvre, 5/ la promotion de mécanismes de renforcement des capacités des pays les moins avancés et des petits états insulaires pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.

De ce fait, seuls les financements en lien avec ces cibles spécifiques sont mappés sur cet ODD. A contrario, des projets de développement d'énergies renouvelables, bien que pouvant être communément qualifiés de mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, seront uniquement mappés sur l'ODD 7 "Énergie propre et d'un coût abordable". De même, des projets de mobilité propre ou de bâtiments verts seront mappés sur l'ODD 11 : "Villes et communautés durables".

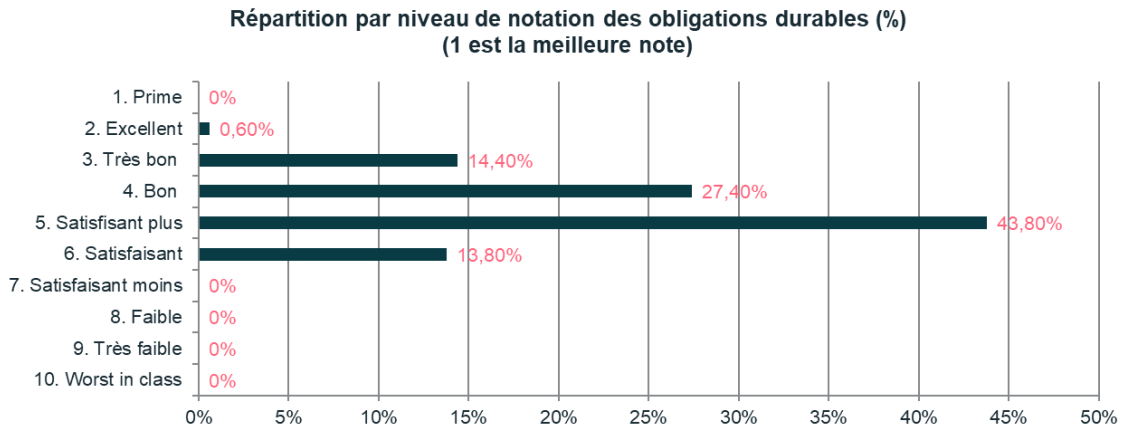
e. RÉPARTITION PAR CATÉGORIES DU LABEL GREENFIN

2 thématiques du label Greenfin sont financées de manière prépondérante par le fonds : les bâtiments verts et l'énergie éolienne.



f. RÉPARTITION PAR NOTE OBLIGATION DURABLE

Chaque instrument investi par le fonds fait l'objet d'une analyse qui se matérialise par une Note Obligation Durable (se référer à la partie sur « L'approche d'Ostrum AM de la Transition Juste » pour la définition de cette note).

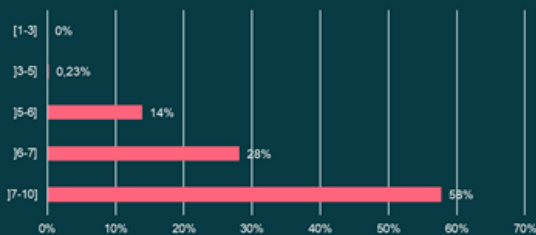


Les obligations durables du portefeuille font l'objet d'une analyse et d'une notation calculée sur une échelle de 1 à 10, selon une méthodologie interne définie par Ostrum AM. Une réévaluation au minimum annuelle de ces notations est effectuée, notamment sur la base des reportings produits par les émetteurs. Les instruments dont les notes sont supérieures ou égales à 7 sont requalifiées et ne sont pas éligibles à l'investissement.

g. RÉPARTITION PAR NIVEAU INDICATEUR TRANSITION JUSTE

Chaque émetteur investi dans le fonds bénéficie d'un Indicateur Transition Juste qui vise à mettre en avant les émetteurs ayant de bonnes pratiques en matière sociale, ainsi qu'en matière de préservation des écosystèmes et des économies locales. (Se référer à la partie sur « L'approche d'Ostrum AM de la Transition Juste » pour la définition de cet indicateur).

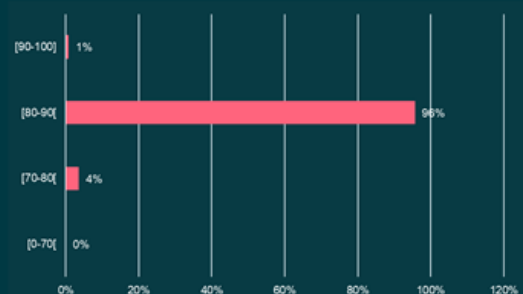
RÉPARTITION PAR NIVEAU DE QUALITÉ TRANSITION JUSTE DES ÉMETTEURS PRIVÉS (%)
(Echelle de 1 à 10, 1 étant le niveau le plus élevé)



Conformément à la méthodologie de sélection, le fonds est investi dans des émetteurs Best-in-Class (les plus vertueux) après avoir éliminé les 20 % moins vertueux. L'échelle est de 1 (qualité la plus élevée) à 10 (qualité la moins élevée).

- Étant donné que la majorité des émetteurs du portefeuille sont très bien notés, le portefeuille est en grande partie composé d'émetteurs ayant des pratiques exemplaires.

RÉPARTITION PAR NIVEAU DE QUALITÉ TRANSITION JUSTE DES ÉMETTEURS SOUVERAINS ET ASSIMILÉS
(Echelle de 0 % à 100 %, 100 % étant le niveau le plus élevé)



Conformément à la méthodologie de sélection, le fonds est uniquement investi dans des émetteurs présentant un Indicateur Transition Juste supérieur ou égal à 70 % :

- 96 % des émetteurs souverains et assimilés disposent d'un Indicateur Transition Juste supérieur à 80 % ;
- 4 % des émetteurs souverains et assimilés ont un Indicateur Transition Juste compris entre 70 % et 80 %.

IMPACT DU FONDS

L'impact environnemental du fonds OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND se calcule à deux niveaux :

- i. L'empreinte carbone du portefeuille, son intensité carbone, ainsi que son alignement climat se calculent au niveau de l'émetteur ;
- ii. Les émissions de CO2 évitées, les GWh d'énergie renouvelable produits, ainsi que les mètres carré de bâtiments renouvelables financés se calculent au niveau des projets vers lesquels sont fléchés les fonds des obligations durables.

h. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES ÉMETTEURS SÉLECTIONNÉS DANS LE FONDS

i. EMPREINTE CARBONE DES ÉMETTEURS DU FONDS (Scope 1+2)

Les émissions carbone du portefeuille, au niveau des émetteurs corporates, sont de 1 911 tCO₂, soit une empreinte carbone de 44tCO₂/MEUR investis.

ÉMISSIONS ET EMPREINTE CARBONE

ÉMISSIONS CARBONE (TCO ₂)	EMPREINTE CARBONE (TCO ₂ /M€)
1 911	44

Source : Ostrum AM

La méthodologie de calcul de l'empreinte carbone du fonds est détaillée dans la partie « Méthodologie ».

j. INTENSITÉ CARBONE DES ÉMETTEURS DU FONDS

Le fonds vise le maintien d'une intensité carbone inférieure à celle de l'univers d'investissement.

AU 31/12/2025, l'intensité carbone moyenne du fonds pour les émetteurs privés était de 85 tCO₂/ MUSD contre 121 tCO₂/ MUSD pour son univers d'investissement*, soit une intensité carbone du fonds inférieur de 30% à celle de l'Univers d'investissement*.

L'intensité carbone des émetteurs privés correspond au volume de CO₂ émis pour 1 M\$ de chiffre d'affaires réalisé. Pour calculer cette intensité, nous tenons compte non seulement des émissions directes liées aux activités de l'entreprise (Scope 1), mais aussi de celles liées à la fourniture de l'énergie nécessaire (Scope 2). La méthodologie de calcul est détaillée dans la partie « Méthodologie ».

* Voir page suivante.

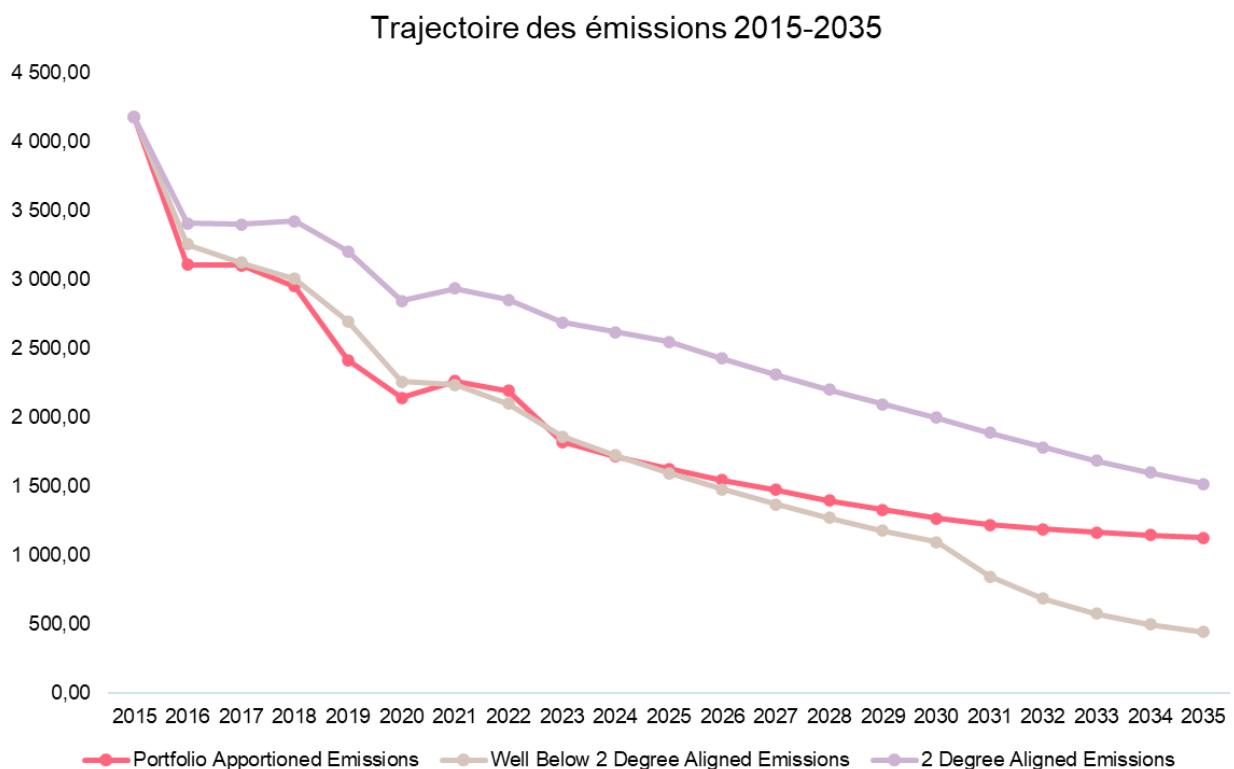
L'intensité carbone moyenne du fonds pour les émetteurs souverains et assimilés était de 149 tCO₂/MUSD de PIB, contre 277 tCO₂/MUSD de PIB pour son univers d'investissement*, soit une intensité carbone du fonds inférieure de 46% à celle de son univers d'investissement*.

L'intensité carbone des émetteurs souverains et assimilés correspond au volume de CO₂ émis pour 1 M\$ de PIB produit. Pour calculer cette intensité, nous prenons en compte les émissions de gaz à effet de serre d'un pays, dont « l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et des forêts au niveau Méthodologie ».

K. ALIGNEMENT À UN SCÉNARIO DE TEMPÉRATURE

Le fonds est aligné avec un scénario de réchauffement climatique de 2°C via les émetteurs dans lesquels il est investi.

Cet alignement porte uniquement sur les émetteurs corporates (c'est-à-dire hors souverains et assimilés). Le taux de couverture des émetteurs corporates est de 85,9%.



La méthodologie de calcul de l'alignement température est détaillée dans la partie « Méthodologie ».

I. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX AU NIVEAU DES PROJETS FINANCÉS PAR LES OBLIGATIONS DURABLES DU FONDS

À travers ses investissements dans les green bonds et les sustainability bonds, le fonds contribue à la réalisation de bénéfices environnementaux tangibles.

Ces impacts environnementaux positifs se reflètent notamment à travers trois indicateurs quantitatifs cohérents avec la nature des projets financés, notamment la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable, le financement de bâtiments à hautes performances énergétiques et environnementales, à effet de serre.

			Impact du fonds	Taux de couverture (en nombre d'instruments*)
Production d'énergie renouvelable		Total GWh produit par les projets d'énergies renouvelables	21	36 %
Accès à la santé, à l'éducation, à l'emploi et un soutien financier		Total de bénéficiaires d'un accès à la santé, à l'éducation, à l'emploi et un soutien financier	314 163	19 %
Emissions de GES évitées		Total de tonnes de CO2 éq. évitées*	29 976	57 %

Ces données d'impact environnemental sont issues du fournisseur de données, Fitch***, avec qui travaille Ostrum AM et qui fournit un panel d'indicateurs d'impact environnementaux et sociaux associés à chaque obligation durable, exprimés en unité par million d'euro investi et par an. Ces valeurs sont ensuite recalculées au prorata de la valeur de la position de l'instrument concerné dans le fonds.

* Green Bonds + Sustainability Bonds. ** Exposition du fonds sur les Green Bonds + exposition du fonds sur les Sustainability Bonds pro-ratée par le nominal en lien avec des projets environnementaux *** Voir dans la section Méthodologie



● ÉTUDE DE CAS

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE (EDF)¹⁰



Électricité de France (EDF) est le leader français de la production et de la distribution d'électricité, jouant un rôle essentiel dans la transition énergétique du pays. Fort d'un parc nucléaire conséquent, EDF est également un acteur majeur dans les énergies renouvelables telles que l'hydraulique, le solaire et l'éolien. L'entreprise s'engage à fournir une énergie sûre, compétitive et décarbonée à ses clients. À l'international, EDF déploie son expertise pour accompagner les projets de développement énergétique dans le monde. EDF est un émetteur récurrent d'obligations vertes, mais aussi sociales : à fin 2025, plus d'une vingtaine d'émissions au format vert ont été réalisées, et une au format social.

REDUIRE L'EMPREINTE CARBONE

EDF s'est fixé des objectifs ambitieux pour réduire son empreinte carbone et ainsi contribuer activement à la lutte contre le changement climatique. Principalement, le groupe vise la neutralité carbone de sa production d'électricité en Europe d'ici 2045, un jalon majeur pour le secteur de l'énergie. Pour y parvenir, EDF s'appuie sur son parc nucléaire existant, qui ne génère pas d'émissions de CO₂ durant son fonctionnement, et sur le développement conséquent de ses capacités en énergies renouvelables. L'entreprise entend également réduire de 40% ses émissions de CO₂ sur l'ensemble de ses activités en 2030 par rapport à 2018. Ces réductions passent par l'intégration accrue d'énergies décarbonées et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'ensemble de ses opérations et de ses nouveaux projets.

PROMOUVOIR L'IMPACT SOCIAL

EDF accorde une importance forte à la prise en compte de son impact social, notamment par un engagement fort en matière d'emploi local, avec des politiques d'embauche et de formation qui favorisent les acteurs des régions où le groupe est implanté. L'entreprise s'attache également à garantir l'accès à une énergie fiable et abordable pour tous ses clients, particuliers comme professionnels, et met en place des dispositifs pour accompagner les plus vulnérables face aux difficultés de paiement. De plus, EDF dialogue régulièrement avec les parties prenantes pour identifier et répondre aux préoccupations sociales liées à ses projets et à ses activités. De plus, EDF intègre clairement la notion de transition juste et prévoit un accompagnement pour ses salariés travaillant sur les sites appelés à fermer. Le groupe s'engage à les reclasser en interne dans 90% des cas ou, si ce n'est pas possible, à proposer des solutions de formation et de reconversion professionnelle. Parallèlement, EDF investit dans la revitalisation des territoires impactés par la fermeture de ces sites, en développant des projets d'énergies renouvelables comme l'éolien ou le solaire, afin de créer de nouvelles opportunités d'emplois durables et d'assurer une continuité économique et sociale.

PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES ET ÉCONOMIES LOCALES

~~EDF intègre la protection de la biodiversité comme un enjeu majeur dans toutes ses activités, du développement de ses projets à l'exploitation de ses installations. L'entreprise s'engage à minimiser les impacts sur les écosystèmes, notamment pour les milieux aquatiques lors de l'exploitation de ses centrales hydrauliques, et pour les espèces volantes et terrestres dans le cadre de ses parcs éoliens. EDF met en œuvre des études d'impact environnemental rigoureuses et déploie des plans d'action adaptés, tels que la gestion adaptée des lâchers d'eau ou la mise en place de dispositifs d'évitement pour la faune. Ces mesures visent à préserver la richesse des milieux naturels sur lesquels ses activités peuvent exercer une influence.~~

10. La référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir.

ÎLE DE FRANCE MOBILITES



Type d'instrument	Green Bond
Thématique Ostrum AM	Energies renouvelables
Référentiel Greenfin	Energie solaire, éolienne et hydroélectrique
Objectifs de développement durable (ODD)	
Description des projets	Le financement et refinancement de projets liés à la création et au développement d'actifs de production d'énergies renouvelables.
Indicateurs clés (KPI)	Sur la base des derniers chiffres d'impact publiés par EDF, l'utilisation des fonds a notamment permis : • De produire une capacité nette de production d'électricité à base d'énergies renouvelables de 8,752 MW, • En moyenne, d'éviter l'émission de 16,54 millions de tonnes de CO2 par an.

Source 1 : <https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/investisseurs/dette/finance-durable>

Source 2 : https://www.edf.fr/sites/groupe/files/2025-12/edfgroup_cahier-transition-juste_20251209_fr.pdf

BPI FRANCE¹¹

BPIFrance, la Banque Publique d'Investissement, est un organisme financier français essentiel au soutien et au développement des entreprises françaises de toutes tailles. Son rôle est d'accompagner l'innovation, la croissance et la transition écologique des entreprises à travers une gamme variée de financements, de garanties et de conseils. Elle intervient à toutes les étapes de la vie d'une entreprise, de la création à la transmission, en passant par l'investissement en capital et le soutien à l'internationalisation. Son action est fondamentale pour stimuler l'entrepreneuriat et l'innovation en France.

BPI France est un des principaux émetteurs français de type « agence » et a émis des obligations durables sous les formats verts, sociaux, et durables.

REDUIRE L'EMPREINTE CARBONE

Afin de réduire l'impact environnemental de ses investissements et de sa propre activité, BPI France s'est engagé à réduire ses niveaux d'émissions de gaz à effet de serre de 55% sur le scope 1 et 2 d'ici à 2030. Le groupe a financé, depuis 2020, plus de 7,6 milliards d'euros pour la transition énergétique et écologique. Enfin, BPI France s'est engagé à exclure de ses financements toutes les activités liées au charbon, au gaz ou au pétrole.

PROMOUVOIR L'IMPACT SOCIAL

Concernant son impact social, BPI France a supporté, depuis 2013, 535,500 moyennes et petites entreprises à travers 44,9 milliards d'euros d'investissements. Cela a notamment permis le maintien ou la création d'environ 360,000 emplois en France. D'une manière générale, le groupe s'engage principalement à soutenir une économie sociale et solidaire, avec une attention particulière sur la santé et l'inclusion sociale.

PRESERVER LES ECOSYSTEMES

BPIFrance soutient indirectement la biodiversité en finançant les entreprises qui développent des solutions favorisant sa préservation, comme les technologies d'agriculture régénératrice ou de restauration écologique. Elle oriente ses financements vers l'innovation verte, encourageant la recherche de modèles économiques qui réduisent l'empreinte écologique et la pression sur les habitats naturels. En accompagnant les entreprises dans leur transition écologique, BPIFrance stimule l'adoption de pratiques industrielles et agricoles plus respectueuses des écosystèmes.

11. La référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir.

Type d'instrument	Green Bond, Social Bond
Thématique Ostrum AM	Economie réelle, Santé et Bien Etre
Référentiel Greenfin	Economie circulaire
Objectifs de développement durable (ODD)	 

Description des projets	Le financement et refinancement de projets liés à la production d'énergies renouvelables, aux bâtiments verts et aux prêts vers des entreprises actives dans les technologies vertes.
Indicateurs clés (KPI)	Sur la base des données issues du dernier rapport d'impact (BPI France Green Bond Report 2023), l'utilisation des fonds a notamment permis : • Le soutien de 5,339 emplois dans le secteur des technologies vertes, • Le financement de 209 bâtiments « Nearly Zero » (n'émettant quasiment pas de gaz à effet de serre), • La production annuelle moyenne d'environ 885 MWh à base d'énergies renouvelables.

Source 1 : <https://www.bpifrance.fr/sustainable-finance>

Source 2 :

<file:///C:/Users/BJK46EZ/Downloads/Bpifrance%20Green%20Bond%203%20Allocation%20&%20Impact%20Report%20-%202023.pdf>

An aerial photograph of a public square, likely in a European city, showing a large gathering of people and numerous colorful flags (yellow, orange, red, green, blue) strung across the square. The square is paved with cobblestones. A large, dark green tree is visible on the left side. The image is partially obscured by a dark teal curved shape on the right side.

● MÉTHODOLOGIE

MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES INTENSITÉS ET DES ÉMISSIONS CARBONE PAR TYPE D'ÉMETTEUR

● MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DE L'EMPREINTE CARBONE

Ostrum AM utilise Trucost (données de fournisseurs tiers) pour récupérer l'ensemble des émissions de carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles. Ces données sont ensuite utilisées par Ostrum AM, afin de calculer le total des émissions de carbone.

Le total des émissions de carbone mesure les tonnes absolues de CO₂e scopes 1 + 2 dont Ostrum AM, par sa qualité d'investisseur, est responsable. Si la position d'Ostrum AM dans une entreprise est égale à 1 % de la valeur d'entreprise ou de la capitalisation boursière totale de l'entreprise, alors l'asset manager possède 1 % de l'entreprise et est donc responsable d'1 % des émissions de carbone (tonnes CO₂e) de celle-ci. En calculant les émissions dont Ostrum AM est « responsable » pour chaque position du portefeuille et en additionnant ces émissions, Ostrum obtient le total des émissions de carbone d'un portefeuille donné.

Une fois les émissions de carbone pour un portefeuille calculées, les équipes sont en mesure de donner les émissions de carbone par million d'euros investi, en divisant le montant des émissions carbone en valeur absolue par la valeur du portefeuille couvert par ce calcul. Ostrum AM obtient dès lors l'empreinte carbone du portefeuille.

● MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DE L'INTENSITÉ CARBONE DES ÉMETTEURS PRIVÉS

Ostrum AM s'appuie sur l'expertise de Trucost pour récupérer les émissions de carbone des émetteurs corporate. L'intensité carbone correspond au volume de CO₂ émis pour 1 M\$ de chiffre d'affaires réalisé. Pour calculer cette intensité, nous tenons compte non seulement des émissions directes liées aux activités de l'entreprise (Scope 1), mais aussi de celles liées à la fourniture de l'énergie nécessaire (Scope 2).

Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre provenant de l'usage de combustibles fossiles et des processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.

Scope 2 : Émissions indirectes de gaz liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.

- Intensité carbone d'une entreprise

$$\frac{\text{Tonnes de CO}_2}{\text{M\$ de chiffre d'affaires}} = \frac{\text{Scope 1 + Scope 2}}{\text{M\$ de chiffre d'affaires}}$$

- Pour obtenir l'intensité carbone moyenne du fonds, nous additionnons les intensités carbonées des émetteurs pondérés par leur poids dans le fonds

● MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DE L'INTENSITÉ CARBONE DES ÉMETTEURS SOUVERAINS ET ASSIMILÉS

Ostrum AM s'appuie sur l'expertise de Trucost pour récupérer les émissions de carbone souveraines. Pour chaque souverain, Ostrum AM récupère les émissions territoriales par année. Celles-ci correspondent à la somme des émissions domestiques et des émissions exportées. Les émissions domestiques correspondent aux émissions

incorporées dans tous les biens et services produits et consommés sur un territoire donné, tandis que les émissions exportées correspondent aux émissions générées par l'économie d'un pays et incorporées dans les biens et services exportés vers d'autres pays. En d'autres termes, les émissions territoriales sont celles qui sont générées sur le territoire d'un pays tel que défini par ses frontières géographiques. Ces dernières couvrent tous les processus anthropiques industriels et non industriels, ainsi que les émissions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la sylviculture. En plus de ces émissions de carbone, Ostrum AM récupère également le PIB de chaque pays.

Ainsi, pour les souverains, agences garanties, collectivités locales et supranationales, la valeur de l'intensité correspond dès lors au volume de CO₂e émis pour 1 M\$ de PIB. L'intensité obtenue est alors attribuée par Ostrum AM de la manière suivante :

- Si l'émetteur est un souverain, l'intensité carbone est directement celle du souverain ;
- Si l'émetteur est une supranationale, l'intensité carbone est définie comme la somme des valeurs des souverains pondérés par leurs poids dans « l'actionnariat » (le capital) de la supranationale ;
- Si l'émetteur est une agence garantie, l'intensité carbone est celle du souverain auquel l'agence est rattachée ;
- Si l'émetteur est une collectivité territoriale, l'intensité carbone est celle du souverain auquel la collectivité territoriale est rattachée.

● MÉTHODOLOGIE D'ALIGNEMENT TEMPÉRATURE

Ostrum AM s'appuie sur l'expertise de Trucost (<https://www.spglobal.com/esg/trucost>) pour estimer les trajectoires d'émissions de carbone d'un émetteur corporate. Trucost fournit une estimation des trajectoires d'émissions de carbone de chaque émetteur à partir des émissions carbone réelles passées (à partir de 2012 ou sur au moins les 6 dernières années), ainsi qu'une projection des émissions jusqu'en 2030. L'impact climatique de l'entreprise est ensuite évalué en fonction de l'alignement de sa trajectoire sur différents scénarios de réchauffement climatique. Pour ce faire, Trucost s'appuie sur deux approches reconnues par la Science Based Targets Initiative (SBTI).

En voici les principaux aspects :

- L'approche SDA (Sectoral Decarbonization Approach) qui s'applique aux secteurs homogènes et à forte intensité de carbone pour lesquels l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) produit une trajectoire de décarbonation. Il s'agit des 8 secteurs suivants : production d'électricité, production de charbon, production de pétrole, production de gaz naturel, acier et aluminium, ciment, automobiles et compagnies aériennes. Pour ces émetteurs, la production passée est celle déclarée et la production future est estimée en fonction des prévisions de l'entreprise. La trajectoire de l'intensité obtenue est comparée à celle calculée par l'AIE pour le secteur en question. Ensuite, une échelle est appliquée en fonction de la part de l'entreprise dans la production totale du secteur. Trucost calcule ensuite les différences entre les émissions de l'entreprise et celles données par l'AIE pour différentes trajectoires (1,75°C, 2°C et 2,7°C).
- L'approche GEVA (Greenhouse gas Emissions per unit of Value added Approach) s'applique à tous les secteurs non-SDA. Il s'agit d'entreprises dont les activités sont peu émettrices ou hétérogènes. Ces entreprises n'ont donc pas de trajectoire de décarbonation identifiée. Ainsi, cette approche repose sur l'idée que les entreprises doivent réaliser des réductions d'émissions de carbone cohérentes avec le taux requis pour l'économie globale. En d'autres termes, la trajectoire de transition d'une entreprise représente sa contribution aux émissions mondiales totales et à l'intensité des émissions. Elle est donc mesurée en termes d'émissions de GES par unité de marge brute ajustée en fonction de l'inflation. Trucost calcule donc l'alignement des entreprises sur le scénario du GIEC AR5 (1,5°C, 2°C, 3°C, 4°C et 5°C) dont les intensités sont exprimées en tCO₂/Mn\$ avant mise à l'échelle basée sur la valeur ajoutée (Marge brute ajustée pour l'inflation).

Une fois que la meilleure approche a été identifiée et appliquée à un émetteur, Trucost calcule les écarts entre les émissions de l'entreprise et celles requises par le scénario choisi sur les années de la trajectoire. L'écart qui en résulte peut-être positif ou négatif. S'il est positif, alors l'entreprise n'est pas en ligne avec le scénario choisi. Au contraire, si cet écart est négatif, l'entreprise est alignée sur celui-ci. En conclusion, l'entreprise est considérée comme alignée sur le scénario climatique selon lequel l'écart d'émissions négatif est le plus faible en valeur absolue. Une fois ces données récoltées, Ostrum AM est en mesure d'évaluer la température d'un portefeuille en calculant la moyenne des écarts des constituants avec un scénario donné pondérée par leur quantité au sein du portefeuille, rapportée à leur valeur d'entreprise. Cette approche repose sur l'hypothèse sous-jacente selon laquelle détenir 1 % de la valeur d'une entreprise revient à détenir 1 % des émissions et 1 % d'écart. Ainsi, le portefeuille sera considéré comme aligné avec le premier scénario contre lequel son écart est négatif.

Grâce à cette méthodologie, nous avons la capacité de mesurer l'alignement climatique des émetteurs corporates du portefeuille Ostrum Climate and Social Impact Bond.

● MÉTHODOLOGIE DE SÉLECTION ET DE CALCUL DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU FONDS

L'impact du fonds est calculé sur la base de données fournies par Fitch Solutions (<https://www.fitchratings.com/>) qui reflètent les bénéfices environnementaux et sociaux associés aux green, social et sustainability bonds présents en portefeuille,

Les indicateurs environnementaux et sociaux présents dans cette base de données sont sélectionnés en fonction de leur pertinence vis-à-vis de la philosophie du fonds ainsi qu'en fonction de la disponibilité des données sous jacentes (ou « taux de couverture »),

Les unités de mesure, propres à chaque indicateurs (ex. tCO2 évité, GWh, ou Nombre de bénéficiaires), sont exprimées « par an et par million d'euros investis »,

Ostrum AM recalcule ensuite ces montants au pro-rata des positions détenues en portefeuille, instrument par instrument, et somme ces derniers pour obtenir l'impact environnemental et social global au niveau du portefeuille,

Le taux de couverture de chaque indicateur est calculé en faisant le rapport du nombre d'instruments bénéficiant d'une donnée chiffrée sur le nombre total d'instruments présents dans le fonds.

ABÉCÉDAIRE & LABELS

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES UTILISÉS DANS CE RAPPORT

- **AUM** : Asset Under Management (Actifs Sous Gestion)
- **BASM** : Bombe à Sous-Munition
- **BAU** : Business As Usual (à l'identique)
- **BCE** : Banque centrale européenne
- **CAPEX** : Capital Expenditure (dépenses d'investissement)
- **COP** : Conference of the Parties (Conférence des Parties)
- **ESG** : Environnement, Social, Gouvernance
- **GAFI** : Groupe d'Action Financière
- **GES** : Gaz à Effet de Serre
- **GEVA** : Greenhouse Gas Emissions per unit of Value added Approach (Approche Émissions de Gaz à Effet de serre par unité de Valeur ajoutée)
- **GREaT** : Méthodologie d'analyse extra-financière développée par La Banque Postale Asset Management (Gouvernance, Ressource, transition Énergétique, et Développement des Territoires)
- **GSSS** : Green, Social, Sustainability and Sustainability-linked bonds (obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité)
- **ICMA** : International Capital Market Association
- **IFD** : Institut de la Finance Durable
- **ISR** : Investissement Socialement Responsable
- **KPI** : Key Performance Indicator (Indicateur Clé de Performance)
- **MAP** : Mines Antipersonnel
- **OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Économique
- **ODD** : Objectifs de Développement Durable (SDG en anglais)
- **OIT** : Organisation Internationale du Travail
- **OPEX** : Operational expenditure (dépenses d'exploitation)
- **RSE** : Responsabilité Sociétale des Entreprises
- **SDA** : Sectoral Decarbonization Approach (Approche Sectorielle de Décarbonation)
- **SBTi** : Science Based Targets Initiative (initiative Science Based Targets)
- **SDG** : Sustainable Development Goals (Objectifs de développement durable ODD)
- **SFDR** : Sustainable Finance Disclosure Regulation (Réglementation de publication d'information en matière de durabilité)
- **SPT** : Sustainability Performance Targets (Cibles de performance durable)
- **VE** : Véhicule Électrique



Label ISR : Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lelabelisr.fr.



Label Greenfin : Créé par le ministère français de la Transition Écologique, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement. Pour obtenir le label Greenfin, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site <https://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin#e0>.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

Vous pouvez également consulter l'abécédaire de l'ISR Ostrum AM sur notre site internet : <https://www.ostrum.com/fr/abece-daie-de-lisr>

Toutes les données présentées dans le rapport sont des données au 31/12/2025, sauf mention contraire.

MENTIONS LÉGALES

Ce document est destiné à des investisseurs professionnels et non professionnels, au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum AM.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum AM à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum AM se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum AM. Ostrum AM ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix, un label ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le fonds mentionné dans le présent document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et est autorisé à la commercialisation en France. Préalablement à tout investissement, il vous appartient de vérifier si le fonds est autorisé à la commercialisation dans les autres pays concernés et si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans ce fonds. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Les caractéristiques, le profil de risque/rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un OPCVM/FIA sont décrits dans le DIC. Le DIC et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Ostrum AM. Le DIC doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. Dans l'hypothèse où un OPCVM/FIA fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Pour obtenir un résumé des droits des investisseurs dans la langue officielle de votre juridiction, veuillez consulter la documentation légale disponible sur notre site internet www.ostrum.com.

Nos politiques sectorielles et d'exclusion sont disponibles sur le site d'Ostrum Asset Management : <https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-sectorielles>.

La politique de vote par procuration et d'engagement est disponible au lien suivant: www.ostrum.com/fr

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014, en date du 7 août 2018 – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros – 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753 – Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Natixis Investment Managers International

Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

La référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir.

Date de publication : Septembre 2026

